



Canaccord Genuity

**GROUPE CANACCORD GENUITY INC.
NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

25 juin 2025

Table des matières

3	Structure de l'entreprise	39	Titres bloqués
6	Développement général de l'entreprise	39	Administrateurs et membres de la direction
9	Description des activités	41	Conflits d'intérêts
10	Marchés des capitaux Canaccord Genuity	41	Poursuites
13	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	42	Intérêt des membres de la direction et autres dans des transactions importantes
15	Non sectoriel et autres	42	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres
16	Emprunts bancaires et autres facilités de crédit	42	Contrats importants
16	Régimes de paiements fondés sur des actions	42	Experts
17	Société en commandite des employés	42	Honoraires pour les services des auditeurs externes
18	Gestion des risques	42	Comité d'audit
23	Facteurs de risque	42	Comité des risques
35	Dividendes	44	Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
35	Politique en matière de dividendes	45	Renseignements supplémentaires
36	Description de la structure du capital	46	Annexe A – Charte et mandat du comité d'audit
37	Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société		
39	Marché des titres		
39	Cours et volume de négociation		

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS :

Le présent document contient des « énoncés prospectifs » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada). Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes, les croyances, les plans, les estimations et les intentions de la direction, ainsi que des énoncés similaires concernant des événements futurs, des résultats, des circonstances, la performance ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés sur les objectifs, les stratégies, les perspectives et les possibilités d'affaires de la Société; la réalisation des plans de la direction et leurs retombées potentielles; les répercussions des événements mondiaux et de la conjoncture économique sur les activités de la Société et les perspectives relatives aux activités de la Société et à l'économie mondiale. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que « peut », « sera », « devrait », « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « éventuel », « continuer », « cibler », « avoir l'intention de », « entendre », « pouvoir » ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Les informations désignées comme étant des « perspectives » et toutes les informations incluses dans les rubriques liées aux perspectives, notamment celles de la rubrique intitulée « Perspectives pour l'exercice 2026 » du rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, contiennent de l'information prospective.

Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'il évalue ces énoncés, le lecteur devrait expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature dynamique du secteur des services financiers; les pressions inflationnistes; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque de conduite et le risque juridique, le risque lié à la réglementation et le risque environnemental; les fluctuations des cours des devises et des taux d'intérêt, notamment sous l'effet de la volatilité du marché et des prix du pétrole; l'efficacité et le caractère adéquat de notre gestion des risques et de nos modèles et processus d'évaluation; l'évolution de la législation ou de la réglementation dans les territoires où nous menons nos activités; le changement climatique et d'autres risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »); la perturbation des marchés attribuable à l'incidence des tarifs douaniers imposés à l'échelle mondiale et à leurs répercussions récessionnistes et inflationnistes potentielles, ainsi que l'incidence de facteurs géopolitiques persistants. D'autres risques et facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes décrites dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ainsi que dans son rapport annuel déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, de même que les facteurs dont il est question dans la présente notice annuelle, plus particulièrement aux rubriques « Gestion des risques » et « Facteurs de risque » qui abordent le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque lié à la cybersécurité et le risque lié à la réglementation. Les principaux facteurs ou hypothèses utilisés par la Société pour élaborer les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux dont il est question à la rubrique « Perspectives pour l'exercice 2026 » du rapport de gestion annuel de la Société et ceux abordés de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société, dans son rapport annuel et dans la présente notice annuelle. Le lecteur doit tenir compte du fait que les listes des principaux facteurs et hypothèses qui précèdent ne sont pas exhaustives.

Bien que les renseignements prospectifs figurant dans le présent document soient fondés sur des hypothèses raisonnables selon la direction, rien ne garantit que les résultats réels y seront conformes. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont faits en date du présent document et ne doivent pas être considérés comme représentant les vues de la Société à toute date subséquente à la date du présent document. Certains énoncés figurant dans ce document peuvent être considérés comme des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les perspectives financières peuvent ne pas être appropriées à des fins autres que celles du présent document. Sauf si la législation sur les valeurs mobilières applicable l'y oblige, la Société ne s'engage aucunement, et plus précisément renonce, à mettre à jour ou à modifier publiquement des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

NOTES

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, « Société », « Canaccord Genuity » et « Groupe Canaccord Genuity » renvoient à Groupe Canaccord Genuity Inc. et à ses filiales directes et indirectes. « Marchés des capitaux Canaccord Genuity » renvoie au secteur du financement de sociétés et des marchés des capitaux de la Société, et « Gestion de patrimoine Canaccord Genuity » renvoie au secteur de gestion de patrimoine de la Société.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme « exercice » utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois prenant fin le 31 mars de cette année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2025 et sont exprimés en dollars canadiens.

Mesures non conformes aux IFRS

Certaines mesures non conformes aux IFRS, certains ratios non conformes aux IFRS et certaines mesures financières supplémentaires sont utilisés par la Société comme mesures de la performance financière. Ces mesures non conformes aux IFRS, ratios non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

La direction est d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS, ratios non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires permettent une meilleure évaluation de la performance opérationnelle des activités de la Société et favorisent une comparaison significative des résultats de la période considérée avec ceux des périodes antérieures et futures. Les mesures non conformes aux IFRS qui figurent dans la présente notice annuelle, ainsi que dans le rapport annuel déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, incluent certains chiffres tirés du compte de résultat qui sont ajustés afin d'exclure des éléments importants. Bien que les chiffres présentés compte non tenu des éléments importants fournissent des renseignements utiles en excluant certains éléments qui pourraient ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation de base de la Société, il existe une restriction à l'utilisation de ces chiffres présentés compte non tenu des éléments importants, puisque les incidences comptables de ces éléments selon les IFRS reflètent effectivement les résultats financiers sous-jacents des activités de la Société. En conséquence, ces incidences doivent être prises en compte dans l'évaluation et l'analyse des résultats financiers de la Société. Par conséquent, la direction estime que les mesures du rendement financier de la Société conformes aux IFRS et celles non conformes aux IFRS doivent être prises en compte parallèlement.

Mesures non conformes aux IFRS (montants ajustés)

Les chiffres présentés compte non tenu des éléments importants fournissent des renseignements utiles en excluant certains éléments qui pourraient ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation de base de la Société. Les éléments tirés des états financiers qui ne tiennent pas compte des éléments importants sont des mesures non conformes aux IFRS. Aux fins du calcul de ces éléments tirés des états financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS, nous excluons certains éléments de nos résultats financiers préparés conformément aux IFRS. Les éléments qui ont été exclus sont appelés aux présentes les éléments importants. Une description de la composition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le rapport de gestion est présentée ci-après (veuillez noter que certains éléments importants exclus dans le cadre du calcul d'une mesure non conforme aux IFRS donnée peuvent ne pas s'appliquer pour chaque période comparative) : i) les produits des activités ordinaires compte non tenu des éléments importants, qui correspondent aux produits des activités ordinaires selon les IFRS, compte non tenu des ajustements applicables de la juste valeur de certains titres négociables non liquides ou temporairement incessibles, aux bons de souscription et aux options qui sont comptabilisés aux fins de la présentation de l'information financière selon les IFRS, mais qui sont exclus de l'information de gestion et ne sont pas pris en compte par la direction dans l'évaluation de la performance opérationnelle; ii) les charges compte non tenu des éléments importants, qui correspondent aux charges selon les IFRS moins l'amortissement applicable des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les éléments de la charge liée aux acquisitions, qui comprennent les frais comptabilisés dans le cadre d'acquisitions réalisées ou potentielles, les charges de restructuration, certains coûts relatifs aux mesures incitatives liés aux acquisitions et initiatives de croissance de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne (« CGWM UK ») et des divisions des marchés des capitaux aux États-Unis et au Royaume-Uni, certains frais pris en compte dans les frais de développement du secteur Non sectoriel et autres en lien avec l'offre publique d'achat par la direction expirée visant les actions ordinaires de la Société, l'ajustement de la juste valeur de certaines contreparties éventuelles en lien avec des acquisitions antérieures, les ajustements de la juste valeur de la composante passif dérivé des participations ne donnant pas le contrôle dans CGWM UK, les ajustements de la juste valeur de la composante passif dérivé des débentures convertibles, certaines charges liées à des locaux loués en construction, un ajustement de la juste valeur au titre de la convention d'encouragement à l'intention des dirigeants de CGWM UK; certaines provisions et certains honoraires professionnels dans le cadre de nos activités aux États-Unis en lien avec les questions d'ordre réglementaire en cours; et certaines provisions en lien avec une question fiscale visant des exercices antérieurs; iii) les charges indirectes compte non tenu des éléments importants, qui sont calculées comme étant les charges compte non tenu des éléments importants diminuées de la charge de rémunération; iv) le résultat net avant impôt sur le résultat, après imputations sectorielles et compte non tenu des éléments importants, qui correspond aux produits des activités ordinaires compte non tenu des éléments importants moins les charges compte non tenu des éléments importants; v) l'impôt sur le résultat (ajusté), qui correspond à l'impôt sur le résultat selon les IFRS ajusté pour refléter l'incidence fiscale des éléments importants exclus; vi) le résultat net compte non tenu des éléments importants, qui correspond au résultat net avant impôt sur le résultat compte non tenu des éléments importants moins l'impôt sur le résultat (ajusté); vii) les participations ne donnant pas le contrôle (ajustées), qui correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle selon les IFRS moins l'amortissement de la composante capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle dans CGWM UK et ajustées, le cas échéant, aux fins du calcul selon la méthode du rachat d'actions lorsque l'effet est dilutif; viii) le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires compte non tenu des éléments importants, qui correspond au résultat net compte non tenu des éléments importants moins les participations ne donnant pas le contrôle (ajustées) et les dividendes sur actions privilégiées versés sur les actions privilégiées de série A et de série C. Les autres mesures non conformes aux IFRS comprennent le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), qui correspond au résultat net avant impôt sur le résultat compte non tenu des éléments importants et compte non tenu également de certains produits d'intérêts du siège social, de certaines charges d'intérêts du siège social et de certains amortissements, et le BAIIA normalisé, qui correspond au BAIIA compte non tenu de certaines charges de nature spécifique ou non récurrente. Le BAIIA n'exclut pas l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives. Les données présentées pour les divisions opérationnelles de la Société qui sont respectivement décrites dans le présent paragraphe sont calculées de la manière décrite aux présentes et constituent des mesures non conformes aux IFRS.

Un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS qui excluent les éléments importants et des mesures conformes aux IFRS applicables tirées des états financiers consolidés de l'exercice 2025 est présenté dans le tableau intitulé « Principales informations financières compte non tenu des éléments importants du quatrième trimestre de 2025 et de l'exercice 2025 » à la page 24 du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2025 déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Ratios non conformes aux IFRS

Les ratios non conformes aux IFRS sont calculés au moyen des mesures non conformes aux IFRS définies précédemment. Pour les périodes visées par le présent document, nous avons utilisé les ratios non conformes aux IFRS suivants : i) le total des charges compte non tenu des éléments importants en pourcentage des produits des activités ordinaires, qui est calculé en divisant les charges compte non tenu des éléments importants par les produits des activités ordinaires compte non tenu des éléments importants; ii) le résultat par action ordinaire compte non tenu des éléments importants, qui est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires compte non tenu des éléments importants par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base); iii) le résultat par action ordinaire après dilution compte non tenu des éléments importants, qui est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires compte non tenu des éléments importants par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (après dilution); et iv) la marge bénéficiaire avant impôt, qui est calculée en divisant le résultat net avant impôt compte non tenu des éléments importants par les produits des activités ordinaires compte non tenu des éléments importants.

Mesures financières supplémentaires

Les actifs pour le compte des clients font partie des mesures financières supplémentaires qui n'ont pas de définition prescrite par les IFRS et qui ne respectent pas la définition d'une mesure non conforme aux IFRS ou d'un ratio non conforme aux IFRS. Les actifs pour le compte des clients, qui comprennent les actifs sous gestion (« ASG ») et les actifs sous administration (« ASA »), représentent une mesure qui est couramment utilisée dans les activités de gestion de patrimoine. Les actifs pour le compte des clients représentent la valeur de marché des actifs des clients gérés et administrés par la Société qui en tire des intérêts, des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans les comptes clients, de même que la valeur de marché globale des positions acheteur et vendeur sur titres. La méthode qu'emploie la Société pour calculer les actifs pour le compte des clients peut différer des méthodes utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, ces mesures pourraient ne pas être comparables à celles d'autres sociétés. La direction utilise ces mesures pour évaluer le rendement opérationnel du secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution en société

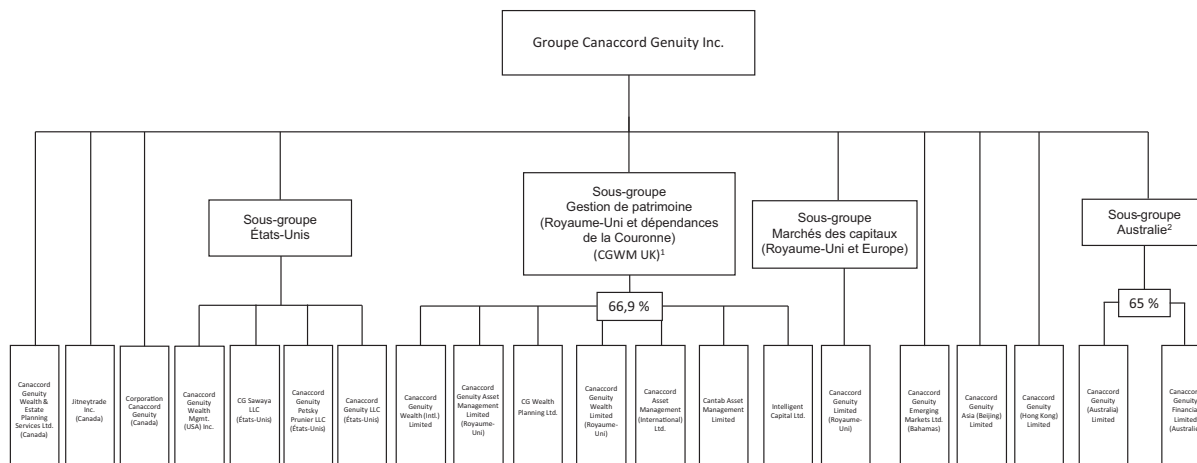
Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord Inc. le 1^{er} décembre 2009 et pour Groupe Canaccord Genuity Inc. le 1^{er} octobre 2013.

Le siège social de la Société est sis au Suite 1200, 1133 Melville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4E5 et son bureau principal est sis au Suite 2200, 700 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K8.

Des renseignements sur les principales filiales de la Société se trouvent à la rubrique suivante.

Relations intersociétés

Structure de Groupe Canaccord Genuity Inc.



L'organigramme ci-dessus présente les principales sociétés d'exploitation de Groupe Canaccord Genuity au 31 mars 2025.

1) Une participation en équivalents de capitaux propres après conversion (se reporter à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (Royaume-Uni et dépendances de la Couronne)).

2) Se reporter à la section Australie.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (Royaume-Uni et dépendances de la Couronne) (« CGWM UK »)

Le 29 juillet 2021, HPS Investment Partners, LLC, au nom de certains comptes et fonds de placement qu'elle gère (collectivement, « HPS »), a réalisé son placement dans Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited (« CGWM UK Holdco »), une filiale de la Société qui est également la société mère de toutes les sociétés en exploitation incluses dans la division de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne de la Société (« CGWM UK »). HPS a acheté des actions privilégiées convertibles A (les « actions privilégiées convertibles A ») d'un montant de 125,0 millions £ qui ont été émises par CGWM UK Holdco. Une partie du produit a servi à rembourser la facilité d'emprunt à terme garantie de premier rang de 69,0 millions £, obtenue le 9 avril 2021, qui avait été utilisée pour financer en partie le rachat des débetures subordonnées de premier rang non garanties convertibles à 6,25 % de la Société à cette date.

Le 31 mai 2022, HPS, au nom de certains investisseurs institutionnels, a acheté une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles B (les « actions privilégiées convertibles B ») émises par CGWM UK Holdco pour un montant de 65,3 millions £. Le produit, net de l'escompte de 2,1 millions \$, a été utilisé dans le cadre de l'acquisition de Punter Southall Wealth Limited (« PSW »). Les actions privilégiées convertibles B sont assorties des mêmes modalités que celles des actions privilégiées convertibles A, à l'exception des différences liées aux ratios de conversion (les actions privilégiées convertibles A et les actions privilégiées convertibles B sont collectivement appelées aux présentes les « actions privilégiées convertibles »).

Les dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles, lorsque le conseil d'administration de CGWM UK Holdco en déclare, sont payables à un taux correspondant à la valeur la plus élevée entre un taux de dividende annuel de 7,5 % et la quote-part des dividendes déclarés et payés au titre des actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de CGWM UK Holdco à laquelle les actions privilégiées convertibles donneraient droit en supposant leur conversion. Aucun dividende n'est payable au titre d'autres catégories d'actions de CGWM UK Holdco, tant et aussi longtemps que des dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles ne sont pas déclarés et payés. Si un événement de liquidité pour CGWM UK Holdco (il peut s'agir d'une vente d'actions, d'une vente d'actifs ou d'une inscription en Bourse) survient dans les cinq ans suivant la date de l'émission des actions privilégiées convertibles A, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant du prix d'émission majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles si elles avaient été détenues jusqu'à la date du cinquième anniversaire de l'émission des actions privilégiées convertibles A, ii) le montant correspondant à un facteur de 1,5 multiplié par le prix d'émission des actions privilégiées convertibles (moins les dividendes versés antérieurement), ou iii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions en actions ordinaires. Si un événement de liquidité survient au cinquième anniversaire de l'émission des actions ou à une date ultérieure, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant du prix d'émission majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles ou ii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si aucun événement de liquidité ne survient au cours des cinq premières années suivant l'émission, CGWM UK Holdco pourra acheter les actions privilégiées convertibles à la valeur la plus élevée entre le montant applicable au titre de la priorité en cas de liquidation et le montant qui conférerait aux porteurs d'actions privilégiées convertibles un taux de rendement interne de 11,5 % (y compris tous les dividendes versés antérieurement). Après le cinquième anniversaire de l'émission des actions privilégiées convertibles A, les porteurs d'actions privilégiées convertibles disposent de certains droits relativement au déclenchement d'un événement de liquidité. Les actions privilégiées convertibles sont assorties

des droits usuels liés aux participations minoritaires en ce qui concerne la gouvernance de CGWM UK Holdco et les questions financières à son endroit, notamment la représentation au sein du conseil d'administration de CGWM UK Holdco.

En lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A, CGWM UK a pris des mesures pour permettre aux dirigeants et aux employés de CGWM UK Holdco d'acheter certains instruments de capitaux propres de CGWM UK. Ces instruments de capitaux propres de CGWM UK Holdco comprennent des actions privilégiées dotées des mêmes caractéristiques économiques que celles des actions privilégiées convertibles A (« actions préférentielles »). Des actions préférentielles d'un montant de 7,5 millions £ (13,9 millions \$ CA) étaient en circulation au 31 mars 2025. Les autres titres de participation achetés par les dirigeants et les employés de CGWM UK sont des actions ordinaires A (« actions ordinaires A ») de CGWM UK et des actions ordinaires B (« actions ordinaires B ») de CGWM UK Holdco, assorties de certaines restrictions sur les transferts et de droits de gouvernance limités. En lien avec l'achat des actions ordinaires A, un prêt à recours limité de 4,0 millions £ (7,4 millions \$ CA au 31 mars 2025) a été consenti, et certains prêts avec droit de recours intégral ont été consentis à des membres du personnel en lien avec l'achat des actions ordinaires B.

En vertu d'une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants de CGWM UK, à la plus tardive des dates suivantes, soit le 29 juillet 2027 ou la date à laquelle les acheteurs des actions privilégiées convertibles ne sont plus les détenteurs de telles actions, si aucun événement de liquidité n'est déjà survenu, CGWM UK Holdco sera tenue d'acheter les actions ordinaires B à leur juste valeur à cette date selon certaines mesures d'évaluation.

Après conversion, la Société détient une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 66,9 % dans CGWM UK Holdco. Ensemble, les instruments de capitaux propres achetés par la direction et les employés de CGWM UK en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A et les instruments de capitaux propres émis ou qui seront émis dans le cadre d'une acquisition réalisée précédemment représentent une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 5,55 % dans CGWM UK Holdco.

Australie

La Société détient 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (« CFGA ») et, par l'entremise de ces actions, une participation indirecte de 65 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited. En raison des actions additionnelles qui sont détenues dans une fiducie d'employés contrôlée par CFGA et qui sont, à des fins comptables, prises en compte dans l'établissement du pourcentage de participation, la Société est considérée comme détenant une participation de 68,2 %.

Le tableau suivant présente les filiales d'exploitation et les sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société au 31 mars 2025.

Dénomination de la filiale	Pays de constitution en société	Participation en %	Principale unité d'exploitation
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	Marchés des capitaux et Gestion de patrimoine
CG Investments Inc.	Canada	100 %	Marchés des capitaux
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	Marchés des capitaux
CG Investments Inc. IV	Canada	100 %	Marchés des capitaux
CG Investments Inc. V	Canada	100 %	Marchés des capitaux
CG Investments Inc. VI	Canada	100 %	Marchés des capitaux
CG G Sponsors Inc. I	Canada	100 %	Marchés des capitaux
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	Marchés des capitaux
Finlogik Inc.	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Finlogik Tunisie, SARL	Tunisie	75 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity Financial Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited ¹	Guernesey	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Wealth Group Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited ¹	Guernesey	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Asset Management Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
CG Wealth Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Cantab Asset Management Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Intelligent Capital Ltd ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Punter Southall Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Asset Management (International) Ltd (auparavant Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd) ¹	Jersey	94,5 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity (2021) LLC	États-Unis	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Alternative Capital LLC	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
CG Sawaya, LLC	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity (2021) Holdings ULC	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity (2021) Limited Partnership	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity (2021) GP ULC	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	Marchés des capitaux et Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Group Finance Company Ltd.	Canada	100 %	Non sectoriel et autres
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd.	Bahamas	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd ²	Australie	65 %	Marchés des capitaux et Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity (Australia) Limited ²	Australie	65 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Financial Limited ²	Australie	65 %	Gestion de patrimoine
Patersons Asset Management Limited ²	Australie	65 %	Gestion de patrimoine
加通贝祥（北京）投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	Marchés des capitaux
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited ¹	Jersey	100 %	Gestion de patrimoine
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	Marchés des capitaux

- 1) La Société a émis des actions privilégiées convertibles à certains investisseurs institutionnels et certains instruments de capitaux propres de CGWM UK de sorte que la valeur de la transaction représente une participation de 5,55 % dans les actions ordinaires en circulation de CGWM UK. Après conversion, les actions privilégiées convertibles, les actions préférentielles et les actions ordinaires émises aux investisseurs institutionnels, ainsi qu'aux dirigeants et aux employés de CGWM UK représentent une participation en équivalents de capitaux propres de 33,1 %.
- 2) La Société détient 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd., de Canaccord Genuity (Australia) Limited et de Canaccord Genuity Financial Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société était considérée comme détenant une participation de 68,2 % au 31 mars 2025 (68,2 % au 31 mars 2024), en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.

Développement général de l'entreprise

Introduction

La Société, par l'entremise de ses diverses sociétés remplacées, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, la Société a adopté une stratégie de croissance ciblée pour devenir un courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan menant des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie et en Australie. La Société exerce également des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne, ainsi qu'en Australie.

La Société investit continuellement dans ses employés, ses systèmes de TI et dans son infrastructure, ce qui lui a permis de devenir une société mondiale indépendante de financement de sociétés. Aujourd'hui, Groupe Canaccord Genuity Inc. compte sur :

- un groupe des marchés des capitaux mondiaux intégré qui fournit des services de financement et de consultation à un vaste éventail de sociétés clientes; des services mondiaux de vente et de négociation pour les clients institutionnels; et une couverture de recherche exhaustive sur un ensemble grandissant de sociétés;
- un vaste réseau de bureaux de gestion de patrimoine partout au Canada, au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne et en Australie. Les activités de gestion de patrimoine de la Société fournissent des solutions en matière de planification financière et de gestion de patrimoine ainsi que des services de négociation à l'intention des particuliers, des institutions et intermédiaires et des organismes de bienfaisance.

La Société a affecté des ressources considérables pour accroître sa présence à l'échelle mondiale. Les activités sur les marchés des capitaux sont axées sur la prestation de services aux sociétés et aux institutions clientes de la Société sur place et à l'étranger. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux dans quatre continents, la Société demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

L'accroissement de l'apport du secteur de gestion de patrimoine demeure une priorité stratégique clé pour la Société. La Société continue d'explorer un vaste éventail de possibilités pour générer une croissance rentable dans ses activités de gestion de patrimoine mondiale. En plus d'investir dans la main-d'œuvre et les acquisitions, la Société forme activement ses spécialistes en planification financière et dans d'autres secteurs de croissance pour offrir un plus vaste éventail de services à l'appui des besoins en matière de placement des clients, tout en générant une croissance interne au sein de ses secteurs d'activité.

Les faits saillants qui suivent de la Société se sont produits au cours de l'exercice 2023 :

- Le 31 mai 2022, la Société a conclu l'acquisition des activités de gestion des placements de particuliers de PSW par l'intermédiaire de CGWM UK, pour un prix d'acquisition total de 168,0 millions £ à la conclusion de l'acquisition. Dans le cadre de la conclusion de l'acquisition, CGWM UK a modifié ses arrangements bancaires existants et a augmenté son emprunt bancaire d'un montant additionnel de 100 millions £. En outre, certains investisseurs institutionnels ont effectué un investissement additionnel dans CGWM UK en faisant l'achat d'une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles pour un montant de 65,3 millions £.
- Le 1^{er} juin 2022, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs. Se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Actions privilégiées de série C ».
- Le 17 août 2022, la Société a conclu la convention d'achat d'actifs précédemment annoncée visant l'acquisition de Results International Group LLP (« Results »). Results est un cabinet de services-conseils indépendant établi à Londres, au Royaume-Uni, qui se spécialise dans les secteurs de la technologie et des soins de santé.
- Le 18 août 2022, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permettait de racheter, du 21 août 2022 au 20 août 2023, jusqu'à 4 959 281 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 585 300 actions ordinaires ont été rachetées et annulées.
- Le 9 janvier 2023, la société 1373313 B.C. Ltd (l'« initiateur »), agissant en son propre nom et au nom d'un groupe dirigé par la direction qui réunit des membres de la direction et des employés de la Société et de ses filiales (collectivement, le « groupe d'employés de CG » ou le « groupe de cadres »), a annoncé son intention de lancer une offre publique d'achat (l'« offre d'achat par le groupe de cadres ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (à l'exception de certaines actions ordinaires détenues en propriété véritable par le groupe d'employés de CG) au prix de 11,25 \$ par action ordinaire. Une note d'information a été publiée le 29 janvier 2023. Par la suite, un comité spécial d'administrateurs indépendants de la Société (le « comité spécial ») a publié une circulaire en réponse à la note d'information.

Les faits saillants qui suivent de la Société se sont produits au cours de l'exercice 2024 :

- Le 29 mai 2023, la Société a annoncé avoir conclu, par l'intermédiaire de ses activités de gestion de patrimoine au Canada, l'acquisition des activités canadiennes de gestion privée de patrimoine de Mercer.
- Le 14 juin 2023, la Société a annoncé l'expiration de l'offre d'achat par le groupe de cadres étant donné que certaines conditions importantes de l'offre, dont celles liées à l'obtention des approbations réglementaires requises, n'ont pas été satisfaites à la date d'expiration et que le groupe de cadres a décidé de ne pas prolonger l'offre d'achat par le groupe de cadres. La Société a conclu avec le groupe de cadres une entente (la « convention de moratoire ») datée du 13 juin 2023, à l'égard de certaines questions liées à l'offre, dont le maintien du statu quo pendant deux ans ainsi que l'engagement en matière d'intention de vote de certains membres du groupe de cadres en faveur des candidats aux postes d'administrateurs ayant reçu l'approbation du conseil d'administration, le remboursement de certains frais raisonnables engagés par le groupe de cadres (sous réserve d'une récupération dans certaines circonstances) et le maintien en fonction d'un comité spécial indépendant chargé d'examiner d'autres possibilités de transactions qui pourraient s'offrir à la Société pour accroître la valeur.

- Le 17 août 2023, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permettait de racheter, du 21 août 2023 au 20 août 2024, jusqu'à 4 985 290 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Aucune action ordinaire n'a été rachetée ou annulée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- Le 15 mars 2024, la Société a conclu un placement privé sans courtier (le « placement privé ») de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles (les « débentures convertibles ») auprès de deux investisseurs institutionnels, pour un produit brut de 110 000 000 \$. Les débentures convertibles portent intérêt à un taux de 7,75 % par année payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2024. Les débentures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 9,68 \$ par action ordinaire, sous réserve de certaines limites quant au nombre d'actions pouvant être détenues, ainsi que des dispositions antidilution habituelles et d'un ajustement dans le cas où la Société verse un dividende supérieur au dividende versé dans le cours normal des activités. Les débentures convertibles viendront à échéance le 15 mars 2029 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 15 mars 2027. Se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Débentures convertibles ». La Société a utilisé une tranche d'environ 80 millions \$ du produit du placement privé pour consentir un prêt garanti portant intérêt (le « prêt ») à CG Partners Limited Partnership (la « société en commandite »), un véhicule indépendant d'actionnariat des employés. La société en commandite a utilisé le produit du prêt pour acquérir environ 9,9 millions d'actions ordinaires en circulation de la Société (ce qui représente une participation de 9,7 %) dans le cadre d'une transaction privée qui a été conclue au même moment que le placement privé. Le reliquat du produit du placement privé a été affecté à certaines priorités actuelles en matière de croissance à l'échelle de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2025, certains membres de la haute direction et cadres générateurs de revenus (appelés aux présentes les « participants ») ont conclu des conventions de prêt (les « prêts-achats ») avec des filiales de la Société (collectivement, « Groupe CG ») et des conventions de souscription avec la société en commandite en vue de souscrire pour environ 80 millions \$ de parts de société en commandite (les « parts de SEC ») de la société en commandite. Le montant en capital total de 80 millions \$ a été prêté par Groupe CG aux participants aux termes des prêts-achats. Les prêts-achats portent intérêt, ont une durée maximale de sept ans et sont garantis par les parts de SEC. La société en commandite a utilisé le produit tiré de la souscription des parts de SEC pour rembourser le montant en capital payé à la Société aux termes des prêts-achats. Se reporter à la rubrique « Société en commandite des employés ».

Les faits saillants qui suivent de la Société se sont produits au cours de l'exercice 2025 :

- Le 8 avril 2024, la Société a conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition d'Intelligent Capital Limited, une société de planification financière établie à Glasgow, en Écosse.
- Le 19 août 2024, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permet de racheter, du 21 août 2024 au 20 août 2025, jusqu'à 5 109 453 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Aucune action ordinaire n'a été rachetée ou annulée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.
- Le 1^{er} octobre 2024, la Société a annoncé avoir conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition de Cantab Asset Management Ltd., une société de planification financière à charte indépendante établie à Cambridge, au Royaume-Uni.
- Le 7 novembre 2024, la Société a conclu, par l'intermédiaire de sa division de Marchés des capitaux aux États-Unis, Canaccord Genuity LLC, une entente de collaboration commerciale (l'« entente ») avec Carbon Reduction Capital LLC (« CRC-IB »), un important fournisseur de services en financement de sociétés et de services de consultation pour l'ensemble du secteur de la transition énergétique. CRC-IB offre des services en fusions et acquisitions, en financement de projets et en mobilisation de capitaux et se spécialise dans les secteurs de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire, ainsi que du stockage et du captage du carbone. L'entente vise à renforcer et à étendre les activités de base en fusions et acquisitions, en marchés des capitaux et en consultation stratégique des deux organisations dans le contexte de la progression rapide de la transition énergétique à l'échelle mondiale, ainsi qu'à améliorer les capacités de Canaccord Genuity en matière de services de consultation pour le marché intermédiaire, celles-ci ayant connu une croissance importante depuis 2019. En lien avec l'entente, la Société a également consenti un prêt à CRC HoldingCo, LLC et a conclu une entente qui lui permettra d'acquérir CRC-IB en tout temps jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de certaines conditions.
- Le 4 février 2025, le conseil d'administration a annoncé la nomination officielle de Nadine Ahn au poste de cheffe des finances à l'échelle mondiale à compter du 5 février 2025.
- Le 24 février 2025, la Société a conclu, par l'intermédiaire de CGWM UK, l'acquisition de Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd. (« BMI »), auparavant une filiale en propriété exclusive de Brooks Macdonald Group (renommée « Canaccord Asset Management (International) Ltd. »). BMI offre des services en gestion de placements, en planification financière et gestion de fonds à partir de ses bureaux à Jersey, à Guernesey et à l'île de Man.
- Le 1^{er} avril 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive en vue de vendre à Cantor ses activités de tenue de marché de gros aux États-Unis, ce qui vient renforcer davantage l'accent mis sur son éventail de services de base en consultation et en financement des sociétés sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La conclusion

de la vente est assujettie aux conditions de clôture habituelles et devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2026 de la Société.

- Avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2026, des filiales de la Société (« Groupe CG ») ont conclu des conventions de prêt avec certains membres de la haute direction, cadres supérieurs et cadres générateurs de revenus (les « participants ») en vue de leur prêter un montant en capital total d'environ 27,0 millions \$ aux termes de nouveaux prêts-achats (« prêts-achats de 2026 ») pour la souscription de parts de société en commandite (« parts de SEC ») de CG Partners Limited Partnership, le régime d'actionnariat des employés par l'intermédiaire d'une société en commandite (la « société en commandite » ou « SEC »). À cet égard, avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2026, la Société a conclu une convention de prêt en vue de consentir à la société en commandite un prêt à court terme garanti portant intérêt d'un montant jusqu'à concurrence du montant en capital total des prêts-achats de 2026 et des contributions connexes des participants à la société en commandite (« nouveau prêt à la société en commandite »). La société en commandite sera tenue de rembourser le nouveau prêt à la société en commandite à même le produit en espèces tiré de la souscription des parts de SEC par les participants.

Historique des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, la Société a continué de se concentrer sur l'expansion de ses deux principales divisions, Marchés des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de ses systèmes d'information et de technologies. La Société a aussi renforcé l'attention portée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses activités.

La Société continue de miser sur les assises qu'elle a établies et de mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- la poursuite du renforcement de sa position de chef de file du marché intermédiaire en tirant parti de sa force sur les marchés des capitaux et de son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie ainsi qu'en Asie;
- l'importante priorité accordée à l'accroissement de l'efficacité opérationnelle et au renforcement de sa plateforme mondiale par une intégration plus poussée de ses capacités à l'échelle mondiale et par l'amélioration constante de la coordination transfrontalière;
- la priorité stratégique accordée à la hausse de l'apport du secteur de gestion de patrimoine mondiale par l'accroissement des actifs pour le compte des clients et l'augmentation de la proportion des produits tirés des honoraires en pourcentage du total des produits des activités ordinaires;
- le développement actif des compétences des spécialistes en planification financière et dans d'autres secteurs de croissance pour offrir un plus vaste éventail de services à l'appui des besoins en matière de placement des clients.

La Société tire ses produits des activités ordinaires surtout des commissions sur ventes et des honoraires, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les produits des activités ordinaires de la Société ont augmenté de 19,6 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Description des activités

Vue d'ensemble

Les activités de la Société sont divisées en deux secteurs opérationnels : Marchés des capitaux Canaccord Genuity (financement de sociétés et activités sur les marchés des capitaux) et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de solutions de gestion de patrimoine complètes, y compris des services de planification financière et de courtage, et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés. Le secteur administratif de la Société est désigné sous le nom de Non sectoriel et autres.

Régions géographiques

Les produits des activités ordinaires de la Société pour la période de trois ans close le 31 mars 2025 s'établissaient comme suit :

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Commissions et honoraires	872 330 \$	755 193 \$	749 114 \$
Financement de sociétés	248 044	174 694	160 944
Honoraires de consultation	305 511	230 530	364 554
Négociation à titre de contrepartiste	119 851	105 158	117 238
Intérêts	205 581	197 809	115 245
Divers	17 745	15 421	3 302
Total	1 769 062 \$	1 478 805 \$	1 510 397 \$

Le tableau suivant présente la répartition des produits des activités ordinaires de la Société par secteur d'activité pour la période de trois ans close le 31 mars 2025 :

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Marchés des capitaux Canaccord Genuity	830 723 \$	683 196 \$	792 853 \$
Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	904 780	773 371	708 304
Non sectoriel et autres	33 559	22 238	9 240
Total	1 769 062 \$	1 478 805 \$	1 510 397 \$

Exploitation par région

Les produits des activités ordinaires de la Société par région pour la période de trois ans sont les suivants :

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Canada	583 294 \$	480 376 \$	454 741 \$
Royaume-Uni, Europe et dépendances de la Couronne ¹	571 329	496 900	440 003
États-Unis	434 861	349 319	487 769
Australie	179 578	152 210	127 884
Total	1 769 062	1 478 805	1 510 397

1) Les données comprennent les résultats d'exploitation de Results International Group LLP (« Results ») depuis le 17 août 2022, les résultats d'exploitation de Punter Southall Wealth Limited (« PSW ») depuis le 31 mai 2022, les résultats d'exploitation d'Intelligent Capital Holdings Limited (« ICL ») depuis le 8 avril 2024, les résultats d'exploitation de Cantab Asset Management (« Cantab ») depuis le 1^{er} octobre 2024 et les résultats d'exploitation de Canaccord Asset Management (International) Ltd. (auparavant « Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd. » ou « BMI ») depuis le 24 février 2025.

Les produits des activités ordinaires au Canada sont tirés des secteurs Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les produits des activités ordinaires provenant du Royaume-Uni et de l'Europe ont surtout été générés par les secteurs Marchés des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Aux États-Unis, les produits des activités ordinaires ont été principalement tirés du secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity, dont environ 1 % était attribuable au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au cours de l'exercice 2025.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (mondial)

À l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity a généré des produits des activités ordinaires de 904,8 millions \$ à l'exercice 2025 et, compte non tenu des éléments importants, a dégagé un résultat net avant impôt sur le résultat de 149,0 millions \$¹ (104,3 millions \$ selon les IFRS).

- Les activités de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity en Amérique du Nord ont généré des produits des activités ordinaires de 374,8 millions \$ et, après les imputations intersectorielles et compte non tenu des éléments importants¹, ont dégagé un résultat net avant impôt sur le résultat de 43,1 millions \$ (42,6 millions \$ selon les IFRS).
- Les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne ont généré des produits des activités ordinaires de 449,8 millions \$ et, après les imputations intersectorielles et compte non tenu des éléments importants, ont affiché un résultat net avant impôt sur le résultat de 101,0 millions \$¹ à l'exercice 2025 (57,2 millions \$ selon les IFRS).
- Les activités de gestion de patrimoine en Australie ont généré des produits des activités ordinaires de 80,3 millions \$ et, après les imputations intersectorielles et compte non tenu des éléments importants, ont affiché un résultat net avant impôt sur le résultat de 4,9 millions \$¹ à l'exercice 2025 (résultat net avant impôt sur le résultat de 4,5 millions \$ selon les IFRS).

Les actifs pour le compte des clients à l'échelle de la Société se chiffraient à 120,4 milliards \$ au 31 mars 2025, ce qui représente une augmentation de 16,5 milliards \$, ou 15,9 %, par rapport à 103,9 milliards \$² au 31 mars 2024. Les actifs pour le compte des clients des diverses unités d'exploitation au 31 mars 2025 s'établissaient comme suit :

- 42,7 milliards \$ en Amérique du Nord, en hausse de 4,3 milliards \$, ou 11,2 %, par rapport à ceux au 31 mars 2024²;
- 69,2 milliards \$ (37,2 milliards £) au Royaume-Uni et en Europe, soit une augmentation de 10,2 milliards \$ (2,7 milliards £), ou 17,2 %, par rapport à 59,1 milliards \$ (34,6 milliards £) à la fin de l'exercice précédent²;
- 8,4 milliards \$ (9,4 milliards \$ AU) en Australie, détenus dans la plateforme de gestion des placements de la Société, en hausse de 2,0 milliards \$ (2,1 milliards \$ AU), ou 31,3 %, par rapport à ceux au 31 mars 2024².

Marchés des capitaux Canaccord Genuity

À l'échelle mondiale, Marchés des capitaux Canaccord Genuity a généré des produits des activités ordinaires de 830,7 millions \$ à l'exercice 2025 et, compte non tenu des éléments importants, a dégagé un résultat net avant impôt sur le résultat de 43,8 millions \$¹ (résultat net avant impôt sur le résultat de 11,0 millions \$ selon les IFRS).

1) Les chiffres ne tenant pas compte des éléments importants sont des mesures non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » à la page 2.
2) Les mesures relatives aux actifs pour le compte des clients n'ont pas de définition prescrite par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » à la page 2.

Marchés des capitaux Canaccord Genuity a participé, y compris à titre de chef de file et de cochef de file, à 355 transactions de financement de sociétés à l'échelle internationale, lesquelles ont permis de mobiliser un produit total de 36,7 milliards \$ CA au cours de l'exercice 2025.

Marchés des capitaux Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity
797 employés	1 674 employés
<i>Recherche</i> <i>Ventes et transactions institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste</i> <i>Transactions sur titres à revenu fixe</i>	<i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à honoraires</i> <i>Services de gestion de patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale et financière</i> <i>Gestion de portefeuille</i>
• Bureaux à Toronto, Vancouver, Calgary, Montréal, New York, Boston, San Francisco, Nashville, Minneapolis, Charlotte, Londres, Dublin, Beijing, Hong Kong, Hainan, Melbourne, Perth, Sydney et Portsea	• 10 bureaux au Canada • 142 équipes de conseillers au Canada • 16 bureaux au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne • 297 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne • 10 bureaux en Australie • 129 conseillers en Australie
Non sectoriel et autres 454 employés <i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Finance</i> <i>Technologies de l'information</i> <i>Affaires juridiques</i> <i>Exploitation</i> <i>Services de courtage de correspondance Pinnacle</i>	

Marchés des capitaux Canaccord Genuity

Marchés des capitaux Canaccord Genuity fournit un éventail complet de services de financement de sociétés, de consultation, de recherche sur les actions, de vente et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements, et il exerce également des activités de négociation à titre de contrepartiste. La Société compte des bureaux et des employés dans 19 établissements au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe, en Australie et en Asie.

Une approche rigoureuse axée sur le marché intermédiaire et des initiatives d'harmonisation mondiales ont renforcé la position de Marchés des capitaux Canaccord Genuity à titre de banque d'investissement indépendante d'envergure mondiale spécialisée dans des secteurs et des régions cibles. La plateforme mondiale intégrée de Marchés des capitaux Canaccord Genuity et la priorité qu'elle accorde judicieusement aux principaux secteurs de croissance de l'économie mondiale procurent un avantage concurrentiel. Marchés des capitaux Canaccord Genuity se consacre à fournir des capacités d'exécution et des connaissances spécialisées dans diverses régions géographiques, fournissant ainsi des services différenciés par rapport à ceux d'autres banques d'investissement mondiales.

Produits des activités ordinaires de Marchés des capitaux Canaccord Genuity

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Canada	182 966 \$	166 649 \$	148 356 \$
Royaume-Uni et Europe ¹	121 561	85 426	96 275
États-Unis	426 875	342 772	482 750
Australie	99 321	88 349	65 472
Total des produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity	830 723 \$	683 196 \$	792 853 \$

1) Comprend les résultats d'exploitation de Results International Group LLP depuis le 17 août 2022.

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de Marchés des capitaux Canaccord Genuity sont tirés des commissions et des honoraires tirés des transactions de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des profits et pertes de négociation provenant des activités de négociation de Groupe Canaccord Genuity à titre de contrepartiste. Par conséquent, ces produits des activités ordinaires sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et le contexte commercial au Canada et à l'échelle internationale.

Les facteurs saisonniers n'ont pas de répercussions importantes sur les résultats trimestriels de Marchés des capitaux Canaccord Genuity. Toutefois, les produits des activités ordinaires et le résultat net de Marchés des capitaux Canaccord Genuity peuvent connaître d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Marchés des capitaux Canaccord Genuity. Les activités sont influencées par la conjoncture globale observée sur les marchés financiers à l'échelle mondiale. Le moment de comptabilisation des produits des activités ordinaires peut aussi avoir une incidence notable sur les résultats trimestriels de Canaccord Genuity. Les produits des activités ordinaires de Marchés des capitaux Canaccord Genuity tirés d'une transaction de prise ferme ne sont comptabilisés que lorsque la transaction est conclue.

Les transactions réalisées par Marchés des capitaux Canaccord Genuity par secteurs cibles, et les produits qui en sont tirés sont présentés en détail ci-après.

Produits tirés des activités de financement de sociétés par secteur (en % des produits tirés des activités de financement de sociétés pour chaque région)

Secteurs	Exercice 2025				
	Total mondial	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Australie
Sciences de la vie	14 %	11 %	33 %	—	6 %
Technologies	14 %	14 %	29 %	2 %	6 %
Métaux et mines	44 %	43 %	3 %	55 %	73 %
Produits de consommation et de détail	3 %	2 %	—	22 %	3 %
Divers	25 %	30 %	35 %	21 %	12 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Produits tirés des honoraires de consultation par secteur (en % des produits tirés des activités de consultation pour chaque région)

Secteurs	Exercice 2025			
	Total mondial	Canada	États-Unis	Royaume-Uni
Sciences de la vie	8 %	6 %	6 %	16 %
Technologies	55 %	10 %	79 %	17 %
Métaux et mines	7 %	40 %	—	3 %
Produits de consommation et de détail	10 %	6 %	9 %	14 %
Divers	20 %	38 %	6 %	50 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Note : Dans les tableaux qui précèdent, les transactions avec les sociétés du secteur du cannabis au Canada sont incluses dans le secteur Sciences de la vie.

Produits des activités au Canada

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des transactions de financement par actions, des commissions, des honoraires de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada. Les produits tirés des activités de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des activités de financement de sociétés reflètent également les bénéfices et les profits comptabilisés dans certaines positions liées aux bons de souscription et aux titres détenus se rapportant aux activités de financement de sociétés au cours de la période considérée et des périodes précédentes. Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation et comprennent les produits tirés des activités de fusions et acquisitions.

Produits des activités au Royaume-Uni et en Europe

Les activités de Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe regroupent des activités de ventes et de négociation d'actions institutionnelles, de financement de sociétés et de recherche. De plus, cette division exerce activement des activités de consultation, fournissant des services de fusions et acquisitions et d'autres services de consultation à ses clients au Royaume-Uni et en Europe. Marchés des capitaux Canaccord Genuity est courtier, promoteur et conseiller désigné (« Nomad ») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Marchés des capitaux Canaccord Genuity est en bonne position pour servir sa clientèle de particuliers, de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Londres et à Dublin.

Produits des activités aux États-Unis

Les activités de Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, de la négociation à titre de contrepartiste, de la consultation, du financement de sociétés et de la recherche. Les activités aux États-Unis disposent d'une importante équipe mondiale de ventes et de négociation, qui comprend le groupe Actions internationales, des services de négociation spécialisés, ainsi que des services de vente et de négociation de titres à revenu fixe et d'actions. Après la clôture de l'exercice, le 1^{er} avril 2025, la Société a annoncé qu'elle

avait conclu une entente définitive en vue de vendre à Cantor ses activités de tenue de marché de gros aux États-Unis. La conclusion de la vente est assujettie aux conditions de clôture habituelles et devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

Produits des activités en Australie

Les produits tirés des marchés des capitaux en Australie proviennent des transactions de financement par actions, des commissions, des honoraires de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux en Australie. Les produits tirés des activités de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des activités de financement de sociétés reflètent également les bénéfices et les profits comptabilisés dans certaines positions liées aux bons de souscription et aux titres détenus se rapportant aux activités de financement de sociétés au cours de la période considérée et des périodes précédentes. Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation et comprennent les produits tirés des activités de fusions et acquisitions.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers, de l'accès aux marchés mondiaux et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au chapitre des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération.

Les courtiers régionaux plus petits ou locaux subissent une pression grandissante, et certains concurrents internationaux se sont récemment concentrés sur les marchés locaux. Nous croyons que ce paysage concurrentiel en constante évolution procure à Canaccord Genuity d'importantes possibilités sur le marché intermédiaire, qui est relativement négligé à l'heure actuelle par d'autres banques d'investissement mondiales. Grâce à sa stratégie à l'égard du marché intermédiaire axée sur des secteurs clés, Canaccord Genuity se distingue de ses concurrents.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity

Produits des activités ordinaires

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Canada	366 769 \$	291 489 \$	297 145 \$
États-Unis	7 986	6 547	5 019
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne ¹	449 768	411 474	343 728
Australie	80 257	63 861	62 412
Total – Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	904 780 \$	773 371 \$	708 304 \$

1) Comprend les résultats d'exploitation de Punter Southall Wealth Limited (« PSW ») depuis le 31 mai 2022, les résultats d'exploitation d'Intelligent Capital Holdings Limited (« ICL ») depuis le 8 avril 2024, les résultats d'exploitation de Cantab Asset Management (« Cantab ») depuis le 1^{er} octobre 2024 et les résultats d'exploitation de Canaccord Asset Management (International) Ltd. (auparavant « Brooks Macdonald Asset Management (International) Ltd. » ou « BMI ») depuis le 24 février 2025.

À l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services personnalisés de planification financière et de courtage aux particuliers, aux investisseurs, aux institutions et intermédiaires et aux organismes de bienfaisance au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et en Australie. Cette division offre une vaste gamme de produits de placement à sa clientèle, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits des activités ordinaires tirés de la gestion de patrimoine proviennent des services classiques de courtage à la commission, des produits et services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement au Canada, les experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne et les conseillers en Australie. Les produits des activités ordinaires au Canada et en Australie comprennent également les produits liés à des transactions de financement de sociétés et à des transactions mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses transactions et d'autres facteurs pertinents.

Au 31 mars 2025, la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait 142 équipes de conseillers au Canada et 129 conseillers en Australie. Les équipes de conseillers au Canada comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins

de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne, l'entreprise de gestion de patrimoine compte 297 experts en placement et gestionnaires de fonds. Les experts en placement comprennent tous les membres du personnel chargés des ventes, ce qui inclut les courtiers et les assistants en contact direct avec les clients. Les gestionnaires de fonds comprennent tous les membres du personnel qui gèrent les actifs pour le compte des clients.

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte, à l'échelle du Canada, au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne, ainsi qu'en Australie, des bureaux établis dans les villes suivantes :

Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Royaume-Uni et dépendances de la Couronne	Australie
<i>Vancouver</i>	<i>Calgary</i>	<i>Winnipeg</i>	<i>Toronto</i>	<i>Montréal</i>	<i>Londres</i>	<i>Melbourne</i>
<i>Kelowna</i>	<i>Edmonton</i>		<i>Waterloo</i>		<i>Jersey</i>	<i>Sydney</i>
			<i>Oakville</i>		<i>Guernesey</i>	<i>Perth</i>
			<i>Ottawa</i>		<i>Île de Man</i>	<i>Albany</i>
					<i>Blackpool</i>	<i>Busselton</i>
					<i>Lancaster</i>	<i>Gold Coast</i>
					<i>Norwich</i>	<i>Adelaïde</i>
					<i>Llandudno</i>	<i>Sunshine Coast</i>
					<i>Glasgow</i>	<i>Canberra</i>
					<i>Worcester</i>	<i>Brisbane</i>
					<i>Cambridge</i>	
					<i>Southampton</i>	
					<i>Édimbourg</i>	
					<i>Birmingham</i>	
					<i>Guildford</i>	
					<i>Newcastle</i>	

Services

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity est vouée à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion de patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers, experts en placement, et gestionnaires de fonds et conseillers aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à honoraires, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Cette division offre également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure fondée sur les honoraires en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services fondés sur les honoraires aux produits et services classiques à la commission.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Gestion de portefeuille
- Comptes à honoraires
- Services de gestion de patrimoine
- Assurance et planification successorale
- Planification financière

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers, aux experts en placement et gestionnaires de fonds et aux conseillers de la Société d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits des activités ordinaires de ce secteur au Canada proviennent des commissions sur les transactions. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion de patrimoine. En raison de ces changements, la Société s'attend à ce que la composition des produits qu'elle tire de la division canadienne de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity reflète une part de plus en plus importante des produits récurrents tirés des honoraires.

Au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte depuis longtemps une forte proportion de comptes clients fondés sur les honoraires, et ses produits sont tirés principalement des activités fondées sur les honoraires.

La Société a l'intention de continuer de tirer parti du succès de ses activités de gestion de patrimoine élargies en Australie. Nous prévoyons une expansion soutenue grâce à un recrutement ciblé et au développement de services et de produits de gestion de patrimoine, ainsi qu'aux avantages découlant de la relation avec les activités sur les marchés des capitaux menées par la Société dans la région.

Actifs des clients (en millions \$)¹

	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023
Actifs sous administration – Canada	42 719	38 406	35 694
Actifs sous gestion – Royaume-Uni et dépendances de la Couronne	69 246	59 084	55 101
Actifs sous gestion – Australie	8 447	6 432	5 432
Total des actifs sous administration, sous gestion et sous contrat de gestion	120 412	103 922	96 227

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » à la page 2.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Gestion de patrimoine Canaccord Genuity livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la division Marchés des capitaux Canaccord Genuity qui est assujettie à la concurrence qui s'exerce sur le plan du personnel, la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération.

Non sectoriel et autres

Produits des activités ordinaires

(en milliers \$ CA)	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars		
	2025	2024	2023
Non sectoriel et autres	33 559 \$	22 238 \$	9 240 \$

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle (« Pinnacle »), les intérêts, les produits et les charges libellés en devises et certains ajustements de la juste valeur des stocks qui ne sont pas précisément attribuables à Marchés des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

La Société exploite une entreprise de services de courtage de correspondance au Canada sous le nom de Pinnacle. Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que la Société a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de la Société pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques et courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (« TI ») de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. Ce secteur soutient principalement les activités canadiennes de la Société, les aspects importants de ses activités mondiales et de ses activités à titre de société ouverte ainsi que l'information connexe. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de la Société. Les services de la conformité et de la gestion des risques veillent sur la solvabilité de la clientèle et sont responsables du suivi des transactions, de la gestion des titres détenus et de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques, réglementaires et opérationnelles. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des transactions sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des transactions sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Au 31 mars 2025, le personnel du secteur Non sectoriel et autres comptait 454 personnes, dont la plupart travaillent aux bureaux de la Société à Vancouver et à Toronto.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers, des experts en placement et gestionnaires de fonds, des conseillers de la Société ainsi que des professionnels du secteur des marchés des capitaux de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet de la Société englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des transactions, et de la communication de l'information

de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciels et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Technologies de l'information ».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de la Société incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de la Société à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques.

Technologies de l'information

La Société s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers et aux autres professionnels de la gestion de patrimoine, aux professionnels et au personnel de direction des marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès sécuritaire à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, la Société a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

La Société tire également parti de relations clés pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent au service de technologie de se concentrer sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

D'autres projets comprennent les améliorations continues apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau et à la sécurité, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires est un facteur important de l'efficacité et de l'efficacités générales des activités de la Société.

Emprunts bancaires et autres facilités de crédit

La Société a conclu une convention de crédit pour des facilités de premier rang en lien avec un emprunt bancaire (l'« emprunt bancaire »). L'emprunt bancaire a été refinancé au cours de l'exercice considéré, et le solde du capital impayé, déduction faite des frais de financement non amortis, s'élevait à 238,2 millions £ (442,8 millions \$ CA) au 31 mars 2025 (176,4 millions £ (301,5 millions \$ CA) au 31 mars 2024). L'emprunt vient à échéance le 19 novembre 2027 et peut être prolongé sur deux périodes de un an, sous réserve de certaines conditions et sans remboursements prévus et, par conséquent, il a été classé à titre de passif à long terme dans l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2025. L'emprunt bancaire était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 6,96 % au 31 mars 2025 (taux annuel de 7,69 % au 31 mars 2024).

La Société dispose d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 722,7 millions \$ (674,7 millions \$ au 31 mars 2024). Ces facilités de crédit limitées, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont utilisées pour faciliter le règlement des transactions et sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2025, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit (néant au 31 mars 2024).

Régimes de paiements fondés sur des actions

La Société offre les régimes de paiements fondés sur des actions suivants :

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (« RILT » ou « régime »), des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans, sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions ordinaires de la Société de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Pour ce qui est des UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement, les droits continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont par conséquent assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 1 014 345 UATI (4 190 792 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2024) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. Les fiduciaires ont acquis 2 073 052 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 (3 801 735 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024).

Unités d'actions différées des administrateurs indépendants

La Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention de ses administrateurs indépendants. Aux termes du régime, la moitié des honoraires annuels des administrateurs indépendants a été versée sous forme d'UAD. Les administrateurs peuvent décider tous les ans de recevoir une plus grande partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie.

La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2025 était de 3,0 millions \$ (2,6 millions \$ au 31 mars 2024).

Unités d'actions différées des membres de la direction

Le 1^{er} juin 2022, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour certains membres clés de la haute direction. Toutes les attributions octroyées en vertu du régime d'UAD seront réglées en espèces au moment du départ à la retraite de l'employé, après trois ans à compter de la date de l'attribution dans le cas d'un « départ en bons termes » ou au décès. Les UAD sont réglées en espèces un an après que les participants ont quitté la Société selon certaines conditions du régime.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UAD était de 5,7 millions \$ au 31 mars 2025 (11,7 millions \$ au 31 mars 2024).

Unités d'actions liées au rendement

La Société a instauré un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis correspond à un multiple du nombre d'UALR initialement attribuées qui se situe dans une fourchette de 0x à 2x selon l'atteinte de certaines cibles prédéterminées pour chaque attribution annuelle. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est également ajusté en fonction des dividendes versés au cours de la période d'acquisition des droits. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 12,4 millions \$ au 31 mars 2025 (33,4 millions \$ au 31 mars 2024).

Options sur actions liées au rendement

La Société a adopté un régime d'options sur actions liées au rendement pour certains membres de la haute direction. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action) et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le profit à l'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 170 000 options sur actions liées au rendement ont été annulées.

Convention d'encouragement à l'intention des dirigeants

Une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants de CGWM UK a été mise en œuvre et, sous réserve de l'atteinte de certains seuils minimaux, celle-ci prévoit le versement de certains paiements si un événement de liquidité survient dans les six années suivant sa mise en œuvre ou après six années si un événement de liquidité n'est pas survenu et que les acheteurs institutionnels initiaux des actions privilégiées convertibles A émises par CGWM UK Holdco ne sont plus porteurs de ces actions.

Autres programmes de maintien en fonction et régimes d'intéressement

D'autres programmes de maintien en fonction et régimes d'intéressement ont été offerts à certains employés, y compris le régime d'achat d'actions des employés, dont le coût total n'était pas important.

Pour de plus amples renseignements sur les régimes de paiements fondés sur des actions, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Société en commandite des employés

En mars 2024, CG Partners Limited Partnership (appelée aux présentes, la « société en commandite ») a été constituée à l'intention de certains membres de la haute direction, cadres supérieurs et employés générateurs de revenus (les « participants »). La société en commandite est un véhicule indépendant d'actionnariat des employés qui acquerra et détiendra des actions

ordinaires et d'autres titres de la Société, et disposera de ces actions et titres, et qui a pour objet d'encourager la participation à long terme des employés clés et de favoriser leur rétention. Les participants sont autorisés à souscrire des parts de société en commandite (les « parts de SEC ») de la société en commandite. La participation à la société en commandite des employés se fait sur une base volontaire.

Le 15 mars 2024, parallèlement à la clôture du placement privé sans courtier de 110 millions \$ de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles, la Société a consenti à la société en commandite un prêt d'environ 80 millions \$ (le « prêt à la société en commandite ») aux termes d'une convention de prêt garanti portant intérêt datée du 7 mars 2024 conclue avec celle-ci (la « convention de prêt avec la société en commandite »). Le prêt à la société en commandite a été consenti pour permettre à celle-ci d'acheter environ 9,7 % des actions ordinaires en circulation de la Société auprès de deux investisseurs institutionnels dans le cadre d'une transaction privée, dont la clôture a eu lieu le 15 mars 2024.

Au cours de l'exercice 2025, les participants ont conclu des conventions de prêt (« prêts-achats de 2025 ») avec Groupe CG. Le produit des prêts-achats de 2025 a été utilisé pour souscrire des parts de SEC de la société en commandite. Les prêts-achats de 2025 portent intérêt et ont une durée maximale de sept ans et sont garantis par les parts de SEC.

Les participants ont versé leur apport en capital initial (l'« apport en capital initial ») à la société en commandite en utilisant le produit des prêts-achats de 2025 aux premier, deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2025. Lorsque les approbations de certains organismes de réglementation permettant à la société en commandite de détenir plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société ont été reçues, les participants étaient tenus de souscrire des parts supplémentaires de SEC en versant un apport en capital supplémentaire à la société en commandite (l'« apport en capital supplémentaire ») d'un montant correspondant à 20 % du montant en capital des prêts-achats de 2025 reçus par les participants. Au T3 2025, la société en commandite a obtenu les approbations des organismes de réglementation requises, et le 20 décembre 2024, les participants ont versé l'apport en capital supplémentaire sous la forme d'espèces et/ou d'actions ordinaires de la Société.

Pour ce qui est des participants de Marchés des capitaux et de ceux qui sont des membres de la direction, le remboursement du montant en capital aux termes des prêts-achats de 2025 doit équivaloir à un montant correspondant à 20 % de la prime annuelle du participant moins les retenues d'impôt sur le revenu applicables (le « montant du remboursement annuel »). Tant que le prêt-achat de 2025 n'est pas remboursé, ces participants recevront de la Société un montant correspondant à 0,67 fois l'équivalent avant impôt de tout capital du prêt-achat de 2025 remboursé par le participant de temps à autre (le « montant supplémentaire »). Le montant supplémentaire, moins les retenues d'impôt applicables à ces participants, servira à acquitter une partie du montant en capital du prêt-achat de 2025. Les participants de la division Gestion de patrimoine doivent rembourser une partie du montant en capital de leurs prêts-achats de 2025 au moyen de versements mensuels égaux sur leurs commissions mensuelles. Ces versements correspondront à 60 % du paiement dû moins les retenues d'impôt applicables (le « montant du remboursement mensuel »). Tant que le prêt-achat de 2025 n'est pas remboursé, la Société versera 40 % du montant en capital, avant impôt, du prêt-achat de 2025 remboursé par ces participants de temps à autre (le « montant supplémentaire mensuel »). Le montant supplémentaire mensuel, moins les retenues d'impôt applicables à ces participants, servira à acquitter une partie du montant du remboursement mensuel qui leur incombe.

La société en commandite a utilisé le produit tiré de la souscription des parts de SEC par les participants dans le cadre de l'apport en capital initial pour rembourser le capital impayé sur le prêt à la société en commandite. Au 31 mars 2025, la société en commandite avait remboursé la totalité du montant en capital du prêt à la société en commandite.

Avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2026, Groupe CG a conclu des conventions de prêts en vue de prêter aux nouveaux participants et aux participants actuels un montant en capital total d'environ 27,0 millions \$ aux termes de nouveaux prêts-achats (« prêts-achats de 2026 ») pour la souscription de parts de SEC de la société en commandite. Les prêts-achats de 2026 porteront intérêt, auront une durée maximale de sept ans, seront garantis par les parts de SEC et seront essentiellement assortis des mêmes modalités que les prêts-achats de 2025, y compris en ce qui a trait aux montants supplémentaires. Les participants ayant contracté un prêt-achat de 2025 et un prêt-achat de 2026 ne devraient pas être tenus de commencer à rembourser le prêt-achat de 2026 avant d'avoir remboursé le prêt-achat de 2025. À cet égard, avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2026, la Société a conclu une convention de prêt en vue de consentir à la société en commandite un prêt à court terme garanti portant intérêt d'un montant jusqu'à concurrence du montant en capital total des prêts-achats de 2026 et des contributions connexes des participants à la société en commandite (« nouveau prêt à la société en commandite »). La société en commandite sera tenue de rembourser le nouveau prêt à la société en commandite à même le produit en espèces tiré de la souscription des parts de SEC par les participants.

Des renseignements supplémentaires sur la société en commandite sont présentés dans la circulaire d'information de la direction de la Société déposée en vue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 8 août 2025. Ce document est disponible à l'adresse www.sedarplus.ca.

Gestion des risques

Vue d'ensemble

L'incertitude et le risque sont inhérents à l'exercice de toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, la Société s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Les principaux risques de la Société sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments

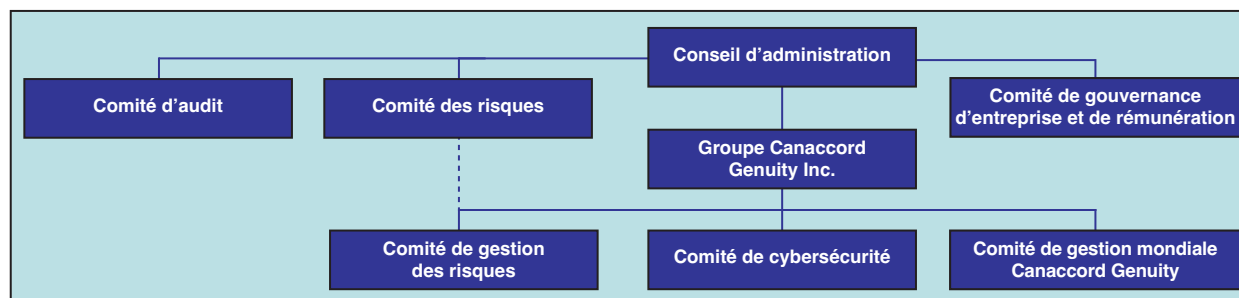
essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de la Société. Un cadre de gestion des risques efficace est donc partie intégrante du succès de la Société.

Structure de gestion des risques et gouvernance

Le processus de gestion des risques rigoureux de la Société s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques, des procédures et des rapports permettant à la Société d'identifier, d'évaluer et de maîtriser ses risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de la Société en matière de risque, la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale, aux spécialistes du financement de sociétés, aux chefs de service et aux directeurs des pupitres de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de la Société sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique.

La structure de gouvernance de la Société comprend ce qui suit :



Le conseil d'administration surveille le cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société, dont la responsabilité est déléguée au comité d'audit et au comité des risques. Se reporter aux rubriques « Comités du conseil d'administration – Comité d'audit » et « Comités du conseil d'administration – Comité des risques » ci-après pour de plus amples renseignements sur le mandat du comité d'audit et du comité des risques en ce qui a trait à la gestion des risques.

Le comité d'audit et le comité des risques aident le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en suivant de près l'efficacité des contrôles internes et de l'environnement de contrôle. En outre, il reçoit et examine diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques aide le comité des risques du conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'exposition au risque par rapport à l'appétence pour le risque et, de manière générale, du processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef de la gestion des risques et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef des finances et des représentants de la haute direction des entreprises productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de la Société. Le comité de gestion des risques identifie, évalue et surveille les principaux risques auxquels la Société est exposée en examinant et en approuvant l'appétence pour le risque de la Société, de même que les politiques, procédures et limites ou seuils relatifs aux risques de la Société.

La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du cadre de gestion des risques de la Société. La Société compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, l'audit interne, la trésorerie, les finances, les technologies de l'information de même que les questions juridiques.

Le comité de cybersécurité mondiale de la Société a pour mission d'identifier, de surveiller et de gérer les risques propres aux réseaux informatiques, aux données et aux systèmes internes de la Société. Ce comité est présidé par le chef de la gestion des risques, et les membres du comité comprennent des experts TI à l'échelle de la Société ainsi que des représentants des groupes de la gestion des risques d'entreprise, des affaires juridiques, de la conformité, de l'audit interne et de l'exploitation. Le comité de cybersécurité se penche sur des questions comme l'évaluation du cyber-risque, les sauvegardes et contrôles informatiques, les risques liés aux tiers fournisseurs de services, la formation du personnel et les programmes de sensibilisation et plans d'intervention en cas d'incident.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de risque de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que sa position est prudente par rapport au risque de marché dans

les limites de risque fixées par le comité de gestion des risques et supervisées par le comité des risques. En outre, la Société a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

La Société est exposée au risque sur actions, au risque de liquidité et au risque de fluctuation du fait qu'elle négocie en son nom propre les options boursières et les titres de capitaux propres. La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt, au risque d'écart de taux et au risque de liquidité précis du fait qu'elle négocie en son nom propre les titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Groupe Canaccord Genuity atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites pour contrôler la concentration, la répartition et l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. La Société gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation. La direction examine et surveille à intervalles réguliers le niveau des stocks et les positions, les résultats des transactions de négociation, la situation de trésorerie, l'âge des positions et les niveaux de concentration. Groupe Canaccord Genuity exploite également un système d'analyse de scénarios et de mesure de la valeur à risque (« VAR ») pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés. Par conséquent, la Société s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients et les prêts sur marge fournis aux clients de la filiale canadienne de la Société par l'intermédiaire de comptes sur marge sont la principale source de risque de crédit pour la Société. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, la Société applique un ensemble de normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard des garanties, des clients et des nouveaux comptes.

La Société fournit aux clients de détail et institutionnels de sa filiale canadienne un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'un prêt sur marge, la Société consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande des titres détenus dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par ces titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, la Société est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si la Société est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, la Société a établi des plafonds fondés sur le risque qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. En outre, la Société a établi des plafonds à l'égard du montant qui sera prêté pour un titre individuel ou un groupe de titres dans un secteur afin de limiter le risque de concentration de crédit. La Société a également recours à des limites quant au montant absolu des prêts qu'elle consentira à des comptes clients individuels ou à des groupes de comptes clients associés.

La filiale canadienne de la Société fournit à ses clients de détail et institutionnels des services de négociation de produits dérivés. Les stratégies de négociation fondées sur l'utilisation de produits dérivés, comme les options négociées en Bourse et les contrats à terme standardisés, comportent un certain niveau de risque pour la Société. La nature non linéaire et intrinsèquement associée à un effet de levier des instruments dérivés a pour effet d'exacerber la rapidité avec laquelle leur valeur fluctue, ce qui peut entraîner le déclenchement d'appels de marge et de pertes liées aux clients. Bien que la Société impose des limites strictes aux activités de négociation des clients et qu'elle surveille l'exposition des clients en temps réel, rien ne garantit que ces procédures permettront d'éliminer ou de réduire le risque de pertes pour la Société.

L'octroi des crédits au moyen de prêts sur marge au Canada est supervisé par le comité du crédit de la Société. Le comité se réunit régulièrement afin d'examiner et d'analyser les risques de crédit de la Société, dont les importants prêts aux particuliers, la qualité de la garantie, les ratios de couverture des prêts, le risque de concentration et les tendances dans l'ensemble du portefeuille de prêts sur marge. Il se réunit également, au besoin, pour discuter de toute nouvelle entente de prêt proposée par la haute direction.

La Société est aussi exposée à un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis. La Société a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les transactions par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis.

La Société se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'activité de placement pour compte, la négociation à titre de contrepartiste, l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de mise en pension et de prise en pension de titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, la Société peut être exposée à un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie ou de l'émetteur de l'instrument. La Société gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de négociation et de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché la garantie sur certaines transactions, et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué, de gens et de systèmes, ou d'autres événements externes, comme des désastres ou des menaces pour la sécurité. Le risque opérationnel est présent dans l'ensemble des activités de la Société, y compris les processus, les systèmes et les contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière, une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires et l'incapacité à gérer les risques de marché, les risques de crédit ou d'autres risques.

La Société exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé de transactions. Pour atténuer ce risque, la Société a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des transactions au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement, des transactions et des limites de valeur quotidiennes de toutes les applications de négociation, des contrôles des sorties de fonds, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des transactions et des comptes. De plus, la Société a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel qui l'aide à mesurer, à gérer, à signaler et à surveiller les questions concernant le risque opérationnel (se reporter à la rubrique « Autoévaluation des risques et des contrôles » ci-après). La Société a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, la Société conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des audits de sécurité, le cas échéant.

Autoévaluation des risques et des contrôles

L'autoévaluation des risques et des contrôles a pour but :

- de recenser et d'évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise et de les catégoriser en fonction de leur gravité et de leur fréquence;
- d'évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux;
- d'atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin;
- de fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles.

La Société a mis en place un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, à évaluer et à quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Les résultats de l'autoévaluation des risques et des contrôles servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour les activités au Royaume-Uni et l'exposition au risque opérationnel dans l'ensemble des régions. L'autoévaluation des risques et des contrôles est mise à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité des risques.

Autres risques

Les autres risques englobent les risques qui ont une incidence importante néfaste sur les activités, mais qui ne correspondent pas au risque de marché, de crédit ou au risque opérationnel.

Risque réglementaire et risque juridique

Le risque réglementaire résulte de la non-conformité aux exigences réglementaires, ce qui pourrait entraîner des amendes ou des sanctions. La Société a établi des directives et des procédures de surveillance conçues pour assurer la conformité à toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire dans lequel elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences en matière de capital réglementaire, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'utilisation et la garde des données des clients, la gestion du crédit, la perception, la lutte contre le blanchiment d'argent et la prévention des crimes financiers, les délits d'initiés et les abus de marché, l'inconduite d'employés, les conflits d'intérêts et la tenue des comptes.

Le risque juridique découle des possibilités de poursuites au criminel ou de poursuites civiles ou réglementaires intentées contre la Société qui pourraient nuire considérablement aux affaires, aux activités ou à la situation financière de la Société. La Société compte un conseiller juridique en interne en plus d'avoir accès à un conseiller juridique externe pour l'aider à traiter des questions juridiques liées à l'exploitation et pour défendre ses intérêts dans le cadre de diverses poursuites.

Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans les frais d'administration dans les états financiers consolidés de la Société.

La Société et ses entreprises associées fournissent des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocient leurs titres. Les résultats d'exploitation des activités dans ces secteurs n'ont pas toujours été positifs, notamment dans le secteur américain du cannabis. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence ou l'application de ces lois est indéterminée, contradictoire et incertaine. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970 (Bank Secrecy Act)* et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (indications du FinCEN) portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers et de mesures réglementaires ou d'autres mesures d'un gouvernement qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue de telles procédures s'avérerait favorable pour la Société.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité est le risque que les réseaux informatiques, les données ou les systèmes internes de la Société soient endommagés, sabotés, détournés ou volés, qu'on y accède sans autorisation ou qu'ils fassent l'objet d'attaques. Ce risque découle de l'interrelation existante entre les activités de la Société et les clients, les fournisseurs, les partenaires et le public par l'entremise d'Internet et d'autres réseaux. Étant donné cette interrelation, les tiers avec lesquels la Société fait affaire ou qui ont un rôle dans les activités de la Société peuvent également être une source de risque de cybersécurité. La Société a mis en place un cadre de gestion des risques liés aux tiers pour l'intégration des nouveaux fournisseurs et d'autres parties tierces ainsi que pour la validation des fournisseurs actuels. Ce cadre vise à assurer que toutes les parties qui interagissent avec la Société respectent des normes élevées en matière de cybersécurité. La prédominance croissante des outils axés sur l'intelligence artificielle (« IA ») peut aussi accroître le risque de cyberattaques ou d'atteinte à la protection des données, l'IA permettant de lancer des cyberattaques plus automatisées, ciblées et coordonnées à l'endroit de l'infrastructure technologique de la Société.

La Société consacre beaucoup d'efforts et de ressources pour se défendre contre le risque de cybersécurité et l'atténuer, notamment en renforçant la sensibilisation au sein de la Société grâce à un programme de formation sur la cybersécurité offert à l'ensemble du personnel. La gestion du risque de cybersécurité par la Société ainsi que les incidents signalés sont présentés régulièrement à la haute direction par l'entremise du comité de cybersécurité et du comité des risques du conseil d'administration.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une activité entreprise, ou qu'une activité présumée avoir été entreprise par une société ou ses représentants ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des produits des activités ordinaires, des poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire. Le risque de réputation peut découler de défaillances d'ordre opérationnel, d'une atteinte à la cybersécurité réelle ou perçue, de la non-conformité aux lois et aux règlements, d'une couverture défavorable dans les médias traditionnels ou en ligne, ou au fait d'agir comme chef de file dans le cadre d'une opération de financement non réussie. La Société pourrait être confrontée au risque de réputation en raison de son association avec des clients en financement de sociétés présents et passés qui sont soumis à une surveillance réglementaire ou juridique. Le risque de réputation peut aussi se refléter dans la satisfaction de la clientèle et les notations externes, comme des rapports d'analystes de titres de participation. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en matière de gestion des risques, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de conduite des affaires officiel, de politiques sur l'utilisation des médias traditionnels et sociaux, d'un service d'assistance en matière d'intégrité commerciale pour le signalement des incidents et d'un programme intégré axé sur la commercialisation, la marque, les communications et les relations avec les investisseurs afin de l'aider à gérer et à soutenir sa réputation.

Risque pandémique

Le risque pandémique est le risque que l'éclosion d'une maladie infectieuse à grande échelle augmente considérablement la morbidité et la mortalité à l'intérieur d'une vaste région géographique et entraîne d'importantes perturbations sociales et économiques. De telles perturbations pourraient avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et empêcher celle-ci d'exercer ses activités comme elle le ferait dans des conditions normales. L'éclosion mondiale de la COVID-19 et la déclaration de l'état de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé en mars 2020 ont considérablement perturbé l'activité économique et causé un repli marqué des marchés boursiers mondiaux, ce qui a eu une incidence sur le cours normal des activités de la Société. Dans les premiers temps de la pandémie, la Société a révisé son plan de reprise après sinistre pour se préparer à une intensification de la pandémie. Les systèmes, processus et procédures de la Société ont permis de limiter efficacement les risques associés à l'éclosion de la pandémie de COVID-19, mais ces systèmes, processus et procédures pourraient s'avérer inefficaces lors de futures pandémies.

Risque important lié à la situation géopolitique et économique et au marché

De par leur nature, les activités de gestion de patrimoine et sur les marchés des capitaux de la Société comportent de nombreux risques, notamment ceux liés à la situation économique et politique et à la conjoncture du marché qui échappent au contrôle de la Société. Ces facteurs sont susceptibles de réduire la confiance des investisseurs, ce qui pourrait avoir un effet sur la croissance des ASA et sur le niveau des activités de financement de sociétés, de consultation et de négociation. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature dynamique du secteur des services financiers; les pressions inflationnistes; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque de conduite et le risque juridique, le risque lié à la réglementation et le risque environnemental; les fluctuations des cours des devises et des taux d'intérêt, notamment sous l'effet de la volatilité du marché des actions et des prix des ressources naturelles; l'efficacité et le caractère adéquat de notre gestion des risques et de nos modèles et processus d'évaluation; l'évolution de la législation ou de la réglementation dans les territoires où nous menons nos activités; le changement climatique et d'autres risques liés aux facteurs ESG; la perturbation des marchés attribuable à l'incidence des tarifs douaniers imposés à l'échelle mondiale et à leurs répercussions récessionnistes et inflationnistes potentielles, ainsi que l'incidence des conflits mondiaux et d'autres événements géopolitiques persistants. Bien qu'il soit difficile de prédire les conséquences de ces facteurs sur nos activités, de par leur nature, ils pourraient avoir une incidence négative sur les produits des activités ordinaires, les marges d'exploitation, les ratios de rémunération et les charges de la Société, étant donné qu'ils pourraient se répercuter sur le volume des transactions, les prix des actifs, la volatilité ou la liquidité.

Risque de contrôle

Au 31 mars 2025, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société détenaient collectivement environ 10,7 % des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe Canaccord Genuity Inc. (10,5 % des actions ordinaires après dilution). Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissaient ou votaient ensemble, ils pourraient exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions ou la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Groupe Canaccord Genuity de conclure des transactions qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas souhaiter présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société.

De plus, au 10 juin 2025, soit la date de clôture des registres aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires du 8 août 2025, CG Partners Limited Partnership (la « société en commandite ») déclarait détenir 12 431 219 actions ordinaires, ce qui constituait 12,12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Le commandité de la société en commandite peut exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par la société en commandite. Si une opération de changement de contrôle doit être soumise au vote des porteurs d'actions ordinaires de la Société, chaque commanditaire de la société en commandite (c.-à-d. les employés participants) pourra indiquer au commanditaire d'exercer les droits de vote selon ses instructions en ce qui concerne sa part proportionnelle des actions ordinaires de la Société détenues par la société en commandite. Advenant une offre publique d'achat pour les actions ordinaires de la Société, chaque participant à la société en commandite pourra indiquer au commandité de déposer ou non sa part proportionnelle des actions ordinaires de la Société que la société en commandite détient en réponse à l'offre publique d'achat.

Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre de transactions de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de la Société.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Groupe Canaccord Genuity Inc. pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Facteurs de risque

Vue d'ensemble

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de la Société sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de la Société. Les produits des activités ordinaires tirés de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity sont liés aux actifs sous gestion et aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits des activités ordinaires de Marchés des capitaux Canaccord Genuity sont tributaires du fait que les sociétés clientes fassent appel à Canaccord Genuity pour des mandats de consultation, des activités de financement par les émetteurs et de la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux transactions sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activité sur le marché par la Société, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société. De plus, les activités de la Société sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations

des produits des activités ordinaires et du résultat d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs échappent au contrôle de la Société et, par conséquent, les produits des activités ordinaires et le résultat net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires ou privilégiées de la Société comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de la Société. La gestion des risques de la Société constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour ses activités. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la rubrique « Gestion des risques » ci-devant. Les facteurs de risque généraux ainsi que les facteurs de risque propres aux actions privilégiées auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-dessous. Ces risques englobent, entre autres, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-après et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que la Société juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister. Les facteurs de risque sont répartis dans deux sections :

- A. Sommaire des facteurs de risque
- B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

A. Sommaire des facteurs de risque

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Risque lié à la réglementation
3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité
4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale
5. Risque lié aux tarifs douaniers et aux tensions commerciales
6. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés
7. Importantes fluctuations des résultats
8. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste
9. Risque de change
10. Risque de taux d'intérêt
11. Risque de liquidité
12. Risque de dilution
13. Risque inhérent aux activités de prise ferme
14. Risque de crédit/contrepartie
15. Risque lié à la négociation de dérivés
16. Inconduite d'employés
17. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates
18. Risque de cybersécurité et sécurité des réseaux
19. Utilisation de l'intelligence artificielle (« IA »)
20. Dépendance à l'égard des systèmes d'information
21. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent
22. Conflits d'intérêts éventuels
23. Risque juridique
24. Vive concurrence
25. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires
26. Gestion inadéquate de la croissance
27. Secteurs nouveaux et émergents

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative.

De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, de la négociation à titre de contrepartiste, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution de transactions non autorisées par des négociateurs), de défaillances dans le traitement des transactions sur titres, de poursuites, d'une baisse des produits des activités ordinaires au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

Des conclusions ou des décisions prises en s'appuyant sur des modèles erronés ou mal employés pourraient entraîner un risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation. La Société utilise une variété de modèles pour l'aider dans l'évaluation des instruments financiers, les tests opérationnels, la gestion des flux de trésorerie, la gestion du capital et l'évaluation d'acquisitions éventuelles. Ces modèles prennent en compte des hypothèses internes et des données de marché observables et intègrent les prix publiés sur le marché. Des contrôles efficaces sont en place à l'égard du développement, de la mise en oeuvre et de l'application de ces modèles. Cependant, la modification des hypothèses internes ou d'autres facteurs ayant une incidence sur les modèles pourraient influencer de façon défavorable sur la situation financière consolidée et la réputation de la Société.

2. Risque lié à la réglementation

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour la Société beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les autorités de réglementation en valeurs mobilières, comme l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») (auparavant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [« OCRCVM »]), la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA »), la Financial Conduct Authority (« FCA »), l'Australian Securities and Investments Commission (« ASIC ») et d'autres organismes, sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de conseiller désigné (pour l'Alternative Investment Market [« AIM »] de la Bourse de Londres) ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société.

L'ajout d'une nouvelle réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage, car une nouvelle réglementation peut exiger des investissements supplémentaires dans le personnel ou les systèmes. La Société ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de la Société pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à la Société en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale. Par exemple, les produits générés par la Société dans une période donnée pourraient subir l'influence négative notamment de projets de législation fiscale, de changements à la politique de la concurrence et d'autres règlements et politiques gouvernementaux.

La capacité de la Société d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en oeuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à l'égard des questions juridiques, réglementaires et de conformité.

3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité

Les produits des activités ordinaires de la Société pourraient diminuer en cas de baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des transactions sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des transactions de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur de marché des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et à une réduction des actifs sous gestion, que ce soit par suite d'une diminution des cours du marché ou du retrait de fonds par des clients. Une chute soudaine de la valeur de marché des titres peut également rendre les marchés non liquides, amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations et faire en sorte que les clients et les contreparties soient dans l'incapacité de respecter les exigences de marge qui leur incombe, ce qui peut entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, la Société pourrait aussi connaître une baisse de ses produits des activités ordinaires et les transactions réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des transactions sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale qui échappent au contrôle de la Société, pourraient entraîner une baisse importante des produits des activités ordinaires de la Société. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché, le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux politiques fiscales, les changements aux accords commerciaux mondiaux, les

changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement, fonds négociés en Bourse et fonds de retraite, les scandales financiers, les guerres, les conflits internationaux ou les insurrections ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

La faiblesse de la conjoncture économique et des marchés financiers mondiaux et les incertitudes concernant la perturbation des marchés attribuable à l'incidence des tarifs douaniers imposés à l'échelle mondiale et à leurs répercussions récessionnistes et inflationnistes potentielles, ainsi que l'incidence de facteurs géopolitiques persistants, pourraient gêner les activités de fusions et acquisitions et de mobilisation de capitaux visant le marché des sociétés à petite et moyenne capitalisation, mais par contre faire fructifier nos activités de restructuration.

5. Risque lié aux tarifs douaniers et aux tensions commerciales

La politique tarifaire américaine instaurée au cours de la dernière année devrait continuer d'avoir une incidence sur les économies mondiales, les flux commerciaux et les chaînes d'approvisionnement au cours de l'exercice 2026 et par la suite.

En raison des différends commerciaux persistants entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, dont le Canada, des tarifs douaniers ont été imposés sur une grande quantité de biens. Ces mesures ont entraîné une escalade des tensions commerciales, compte tenu des ajustements tarifaires périodiques et restrictions commerciales supplémentaires apportés dans ce contexte, et les pays touchés ont mis en place des mesures de rétorsion en réponse à la situation. L'ampleur et/ou la durée des tarifs douaniers, des restrictions liées à l'exportation, des taxes à l'exportation ou d'autres mesures commerciales qui ont été instaurés ou qui pourraient l'être demeurent incertaines, mais elles pourraient : i) nuire au rendement des clients et des investisseurs futurs de la Société et ii) entraîner une volatilité accrue des taux de change ou des taux d'intérêt ou une variation négative des taux de change ou des taux d'intérêt. En outre, l'instauration de tarifs douaniers, de restrictions à l'exportation, de taxes à l'exportation ou d'autres mesures commerciales sur une période prolongée et à grande échelle pourrait potentiellement avoir de graves répercussions sur l'activité économique en général et l'ensemble des marchés financiers.

6. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés

Les produits des activités ordinaires de la Société sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de la Société. Nos principaux secteurs cibles sont les suivants : technologies, métaux et mines, produits de consommation et de détail, soins de santé et sciences de la vie (y compris les sociétés liées au cannabis) et développement durable. Les autres secteurs couverts comprennent ceux des produits diversifiés, du transport et des produits industriels, de l'énergie et des produits structurés. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des transactions sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits des activités ordinaires de la Société par le passé vient en partie de la progression du nombre et de la taille des transactions de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par la Société et de la montée connexe des négociations à titre de contrepartiste pour les titres de ces sociétés. Les activités de prise ferme dans les secteurs cibles de la Société peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, une nouvelle réglementation ou une réglementation modifiée, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité inférieur aux attentes d'un analyste de la recherche ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients des services de financement de sociétés de la Société font généralement appel à la Société à court terme, au cas par cas, pour des transactions particulières sur les marchés des capitaux ou pour des transactions de consultation particulières. Si, pendant des périodes marquées par le ralentissement des activités sur les marchés dans ses secteurs cibles, la Société ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent des honoraires à la conclusion fructueuse des transactions, ses activités et ses résultats opérationnels pourraient alors en souffrir.

La Société atténue ce risque en diversifiant ses sources de produits dans un certain nombre de secteurs. De plus, la Société a atténué la volatilité de ses produits des activités ordinaires en augmentant l'apport des activités de gestion de patrimoine.

7. Importantes fluctuations des résultats

Les produits des activités ordinaires et les résultats d'exploitation de la Société peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre de transactions de prise ferme et de consultation réalisées, les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la négociation à titre de contrepartiste, les produits d'intérêts découlant de l'écart entre les montants que la Société gagne sur les dépôts en trésorerie et les montants qu'elle verse aux clients et aux contreparties sur leurs soldes de trésorerie, le nombre de transactions de courtage institutionnel et de détail effectuées, le niveau des ASA et des ASG, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et aux règlements et les frais liés à l'établissement ou à l'expansion de nouvelles divisions ou à l'offre de produits et services. Les produits que la Société tire des transactions de prise ferme et de consultation ne sont comptabilisés que lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement réalisée aux termes du mandat et que les produits des activités ordinaires correspondants peuvent être raisonnablement établis. Par conséquent, le moment où la Société constate les produits tirés d'une transaction importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels et annuels. La structure de coûts de la Société vise actuellement à satisfaire la demande pour les transactions de financement de sociétés, les services de consultation et les transactions sur titres. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, la Société pourrait subir des pertes si la demande pour ce

type de transactions chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges salariales fixes et les avantages. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

8. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste

La Société tire des produits des activités de négociation à titre de contrepartiste, lesquelles comprennent la tenue de marché, les activités de couverture et la négociation de produits exclusifs. Par conséquent, la Société peut subir des pertes de négociation liées à l'achat, à la vente ou à la vente à découvert de titres, y compris, sans s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe, des monnaies, des dérivés négociés en Bourse, des titres de participation négociés en Bourse, des titres de participation hors Bourse, des titres négociés sur des marchés privés, des options sur actions, des fonds négociés en Bourse, des fonds d'investissement à capital fixe, des certificats américains d'actions étrangères et des certificats internationaux d'actions étrangères. Toute perte liée aux positions liées aux titres détenus par la Société résulte le plus souvent d'une baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Une baisse de l'un ou de l'ensemble de ces facteurs peut entraîner des pertes sur l'évaluation à la valeur de marché de titres détenus ou des pertes découlant de l'exécution de transactions en tant que contrepartiste. De plus, la Société peut prendre part à des transactions qui visent à couvrir le risque, mais qui sont inefficaces, ce qui pourrait entraîner des pertes. La Société tente d'atténuer les pertes potentielles découlant des activités de négociation à titre de contrepartiste en imposant des limites strictes quant aux positions, aux concentrations et au niveau du pupitre de négociation, ainsi que grâce à une surveillance vigilante des risques pour toutes les activités de négociation à titre de contrepartiste.

9. Risque de change

La Société est exposée à un risque de change qui découle surtout de ses investissements nets dans des filiales à l'étranger et d'instruments financiers détenus par ses filiales actives qui sont libellés en devises autres que la monnaie de fonctionnement de la Société. Les résultats de la Société sont présentés en dollars canadiens. Certaines activités de la Société sont exercées et réalisées en livres sterling, en dollars américains, en dollars australiens et dans d'autres monnaies. Toute fluctuation de l'une ou l'autre de ces devises par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations du résultat global de la Société. La Société gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette procédure peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation des taux de change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de la Société en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités et à la situation financière de la Société.

10. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par la Société. La Société s'efforce de réduire et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. La Société couvre périodiquement ses positions de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt et elle maintient des limites quant à l'exposition globale au risque de taux d'intérêt.

Découlant du risque de taux d'intérêt, le risque lié à la variation de l'écart entre les taux d'intérêt sur les actifs à risque et ceux sur les actifs sans risque est communément appelé « écart de taux ». Cette variation de l'écart de taux peut nuire à la valeur des titres à revenu fixe détenus par la Société.

La Société tire des produits découlant de l'écart de taux d'intérêt entre les montants qu'elle gagne sur les dépôts en trésorerie et les montants qu'elle verse aux clients et aux contreparties sur leurs soldes de trésorerie. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'OCRI et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient réduire cet écart, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats financiers de la Société. La Société a aussi une dette bancaire assortie d'un taux d'intérêt variable en fonction du marché et d'autres facteurs. Toute variation défavorable des taux du marché ou sur le plan de la performance opérationnelle pourrait se traduire par une augmentation importante de la charge d'intérêts de la Société.

11. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de la Société et sur la volonté des contreparties de conclure des transactions de courtage avec la Société. La liquidité de la Société pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, le manquement d'une contrepartie, une perturbation générale des marchés, un ralentissement prolongé des marchés, une atteinte importante à sa réputation, une panne liée à un incident de cybersécurité ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de

la vente d'actions ordinaires et privilégiées et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant demeurera à la portée de la Société à des conditions qui lui conviennent dans l'avenir en raison de l'absence de contreparties acceptables pouvant lui fournir le financement requis. L'incapacité de la Société d'obtenir le financement requis ou de l'obtenir moyennant des modalités favorables pourrait faire en sorte qu'elle ait à vendre des actifs et pourrait avoir des répercussions néfastes sur sa performance opérationnelle.

12. Risque de dilution

Rien n'empêche la Société d'émettre des actions ordinaires additionnelles, y compris des titres pouvant être convertis en actions ordinaires ou échangés contre celles-ci, ou représentant un droit de recevoir des actions ordinaires. Dans l'avenir, si la Société détermine qu'elle doit accroître ses sources de financement ou procéder à une acquisition stratégique en utilisant des actions à titre de contrepartie, la Société pourrait réaliser d'autres émissions ou placements d'actions ordinaires, de titres de créance, de titres de créance convertibles ou d'actions privilégiées. Outre ces transactions potentielles, l'exercice des options sur actions liées au rendement de la Société et la conversion potentielle des débentures convertibles pourraient également diluer l'avoir des actionnaires ordinaires existants de la Société et réduire le cours des actions ordinaires de la Société. Bien que la Société ait mené des programmes de rachat d'actions ordinaires, rien ne garantit que sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses besoins en capital lui permettront de continuer de mener de tels programmes ou que son conseil d'administration décidera d'y affecter des capitaux à quelque moment que ce soit dans l'avenir. En cas de liquidation, les porteurs des titres de créances et des actions privilégiées de la Société ainsi que les prêteurs à l'égard d'autres emprunts ou d'autres créanciers auront priorité sur les actionnaires ordinaires pour ce qui est de recevoir une distribution des actifs disponibles de la Société. Les actionnaires ordinaires de la Société ne disposent d'aucun droit préférentiel ni d'aucune autre protection contre la dilution.

13. Risque inhérent aux activités de prise ferme

La participation de la Société à des activités de prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. La Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

En outre, la Société peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers en lien avec un mandat de prise ferme. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les commissions de prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. La Société peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

14. Risque de crédit/contrepartie

La Société est exposée au risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres ou pour lesquels la Société fournit des services en matière de prise ferme, les services de consultation ainsi que d'autres services. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'insolvabilité, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

La Société offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'un prêt sur marge, la Société consent un crédit pour des montants liés à la valeur marchande des titres dans le compte d'un client sous réserve de certaines conditions et de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par ces titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, la Société est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si la Société ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

La Société a également consenti des prêts à l'égard de ses activités de recrutement. Advenant qu'elle soit incapable de recouvrer de tels prêts lorsqu'ils arrivent à échéance et qu'ils sont exigibles ou en cas de défaut, la Société pourrait subir des pertes importantes.

Bien que la Société examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude ou une détérioration importante et rapide du prix des titres détenus en garantie. Outre ce qui concerne les prêts sur marge consentis aux clients individuels, la Société doit également surveiller et gérer le risque de concentration qui découle du fait que plusieurs clients ont contracté des prêts sur marge à l'égard du même titre sous-jacent ou du même émetteur. La Société pourrait également ne pas obtenir des renseignements exhaustifs ou exacts concernant le risque de crédit inhérent à une contrepartie. La Société atténue ce risque en examinant régulièrement les états financiers audités des contreparties avec lesquelles elle entretient une relation.

15. Risque lié à la négociation de dérivés

En plus des risques associés à tous les placements, la Société fait face à certains risques propres aux dérivés, notamment, sans s'y limiter, les risques suivants : les prix des dérivés sont influencés par plusieurs facteurs autres que le cours du titre

sous-jacent; rien ne garantit qu'un marché existera lorsque la Société voudra acheter ou vendre l'un de ces dérivés; l'autre partie au contrat peut ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations financières; une stratégie de couverture au moyen de dérivés visant à réduire le risque peut ne pas être efficace et la valeur du marché du placement couvert et celle de l'instrument dérivé utilisé peuvent ne pas être parfaitement corrélées; et les investisseurs peuvent spéculer en utilisant des dérivés, ce qui donne lieu à des fluctuations des prix. Tous ces facteurs peuvent entraîner une perte pour la Société. Bien que bon nombre de dérivés soient négociés en Bourse (p. ex., les options sur actions et les contrats à terme standardisés), ce qui contribue à atténuer le risque de contrepartie grâce à la présence d'une chambre de compensation centrale ainsi que le risque de liquidité grâce aux contrats standardisés fondés sur les prix publiés sur le marché, la Société peut aussi s'engager dans des négociations hors Bourse où il n'y a aucune chambre de compensation ni aucun marché public et, en conséquence, accroître son risque de contrepartie et son risque de liquidité.

16. Inconduite d'employés

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés d'entreprises de services financiers au cours des dernières années, et la Société est exposée à ce type de risques. La Société pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des transactions qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, être représentée d'une manière inappropriée ou non professionnelle sur les médias traditionnels ou sociaux ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses, dont des activités de négociation, qui peuvent entraîner une atteinte à la réputation ainsi que des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de la Société. Que ce soit intentionnel ou pas, des employés pourraient télécharger, dans les systèmes ou réseaux de la Société, des logiciels qui pourraient entraîner une faille de cybersécurité ainsi que des coûts connexes sur le plan financier, opérationnel et de la réputation. Enfin, les employés peuvent s'approprier les droits de propriété intellectuelle, la trésorerie et d'autres actifs financiers de la Société pour en tirer un avantage personnel. Il n'est pas toujours possible de prévenir l'inconduite des employés, et les mesures que la Société prend pour empêcher et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

17. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates

Les politiques et procédures de gestion des risques de la Société reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de la Société pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de la Société suffiront pour prévenir une perte financière importante.

18. Risque de cybersécurité et sécurité des réseaux

Les activités de la Société reposent sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si la Société prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les données confidentielles, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à des cyberattaques, des tentatives de piratage psychologique, à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité des activités de la Société. Canaccord Genuity se fie à des fournisseurs informatiques tiers et il y a un risque que ces tiers puissent l'exposer à des atteintes à sa cybersécurité en raison de l'échec de leur propre cybersécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations personnelles de la Société, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. La Société pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer. Par conséquent, la Société pourrait subir des pertes financières ou faire l'objet de litiges, d'amendes ou de poursuites si elle fait défaut de se conformer aux lois et aux règlements en matière de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que faire l'objet d'enquêtes réglementaires et d'une surveillance accrue de la part des organismes de réglementation. Toutes ces situations peuvent entacher sa réputation et avoir une incidence sur la confiance des clients et des investisseurs.

Une cyberattaque pourrait également compromettre les renseignements exclusifs, confidentiels ou sensibles, et les systèmes connexes, que la Société utilise pour maintenir son avantage concurrentiel, ce qui pourrait entraîner une perte de produits tandis que la Société tente de récupérer les renseignements perdus ou de remplacer les systèmes connexes.

L'utilisation accrue des téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles ainsi que le fait d'autoriser l'accès à distance des employés au réseau de la Société peuvent également accroître ces risques.

19. Utilisation de l'intelligence artificielle (« IA »)

Les investisseurs dans la Société sont exposés à plusieurs risques découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ces risques comprennent la possibilité que des modèles d'IA erronés ou non transparents fassent de mauvais choix en matière de

négociation ou de service à la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. En raison de la surveillance accrue de la part des organismes de réglementation, la non-conformité aux règles liées à l'IA en constante évolution pourrait se traduire par l'imposition d'amendes ou de restrictions. De plus, une dépendance excessive à l'égard de fournisseurs tiers d'IA, des atteintes à la protection des données et des risques systémiques attribuables à l'utilisation généralisée de stratégies d'IA similaires par l'ensemble du secteur pourraient avoir une incidence défavorable sur l'évaluation de la Société et les rendements pour les investisseurs.

20. Dépendance à l'égard des systèmes d'information

La Société est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Afin d'atténuer ce risque, tout logiciel développé pour la Société fait l'objet de tests approfondis avant d'être utilisé afin de s'assurer qu'il fonctionne comme prévu. La Société a également noué des relations stratégiques et adaptatives avec des fournisseurs clés du secteur financier qui lui confèrent la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable et lui permettent d'atténuer le risque lié aux fournisseurs tiers, particulièrement en ce qui a trait aux applications de tiers. Rien ne garantit que la Société pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des erreurs de l'opérateur, des cyberattaques, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que la Société se soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des transactions, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

21. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent

Les activités de la Société reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie des employés. Le maintien en fonction de conseillers en placement, d'experts en placements et de gestionnaires de fonds, de conseillers, d'experts en financement de sociétés, en recherche, en vente et négociation ainsi que du personnel en gestion, en technologies de l'information et en administration est fondamental pour la Société.

La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de la Société. Bien que la Société vise à limiter le taux de roulement de ses professionnels, rien ne garantit que la Société ne perdra pas d'employés clés dans l'avenir, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en financement de sociétés, en recherche ou en vente et négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

La difficulté à recruter des employés et à les maintenir en fonction explique la part importante des coûts de rémunération dans les coûts globaux de la Société, et la Société prévoit que cette tendance se poursuivra dans l'avenir. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et selon des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés ou le recrutement non intentionnel d'employés sous-performants pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

22. Conflits d'intérêts éventuels

Des administrateurs, des membres de la direction et des employés de la Société peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels la Société, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel la Société exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il existe certains risques qu'en raison d'un tel placement un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de la Société.

En outre, certains administrateurs de la Société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs. Par conséquent, il existe un risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts.

23. Risque juridique

Nombre de volets des activités de la Société comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les

émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une transaction et d'autres conseils que la Société donne aux participants à des transactions stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'exercer un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. La Société pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris de poursuites non fondées. Comme elle se défend vigoureusement en cas de telles poursuites, la Société pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement sa réputation, et, de ce fait, l'empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à ses activités futures. Toute décision défavorable rendue contre la Société dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les risques juridiques auxquels la Société est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement, ses experts en placement, ses gestionnaires de fonds ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, donnent des conseils avec négligence, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard de transactions sur titres, exécutent des transactions non autorisées, mettent en œuvre les directives d'une manière inadéquate, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, à une règle ou à une exigence. Cela pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Lorsque la Société recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou de la *common law* peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou la Société, et la Société peut devoir déboursier certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

24. Vive concurrence

La Société évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de la Société sont de grandes maisons de courtage au Canada et à l'étranger, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres grandes sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de la Société, d'autres petites sociétés à marché spécialisé peuvent quant à elles offrir des services ciblés. Ces concurrents rivalisent directement avec la Société pour attirer des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés ainsi que des clients institutionnels acheteurs, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure peuvent annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte, les conseillers-robots et d'autres entreprises de technologies financières déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que la Société et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société ainsi que sur sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que la Société réussira à livrer concurrence efficacement.

25. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires

Les activités de la Société dépendent de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de la Société de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Marchés des capitaux Canaccord Genuity et de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de la Société devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que la Société pourra continuer à avoir accès à du financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

26. Gestion inadéquate de la croissance

Au cours des dernières années, la Société a connu une croissance de ses activités. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les contrôles et les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue des produits des activités ordinaires, entraînerait une baisse des marges d'exploitation par rapport au niveau actuel.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, la Société a acquis et acquerra encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. La Société a consacré beaucoup de temps et a affecté des ressources importantes au recrutement de nouveaux conseillers en placement. Ces acquisitions ou toute autre initiative de recrutement comporteront

certaines risques, dont l'incapacité de maintenir en fonction les employés clés des sociétés acquises, l'incapacité de fidéliser les clients des nouveaux conseillers en placement, la dégradation des relations avec les clients et les partenaires commerciaux, l'exposition à des déficiences opérationnelles et à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes ou des difficultés à intégrer les équipes de conseillers en placement de ces sociétés, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. En outre, les acquisitions exigent souvent de comptabiliser un goodwill et d'autres immobilisations incorporelles importants. Selon les IFRS, la Société doit évaluer, au moins annuellement et possiblement plus fréquemment, si le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée se sont dépréciés. L'amortissement des immobilisations incorporelles fera l'objet d'un test de dépréciation s'il y a une indication que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Toute réduction de la valeur ou toute perte de valeur du goodwill ou des autres immobilisations incorporelles donnera lieu à un retranchement des résultats, qui pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

27. Secteurs nouveaux et émergents

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de l'application de ces lois est indéterminée, contradictoire et incertaine. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (*Bank Secrecy Act*) et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable qu'il entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue de telles procédures s'avérait favorable pour la Société.

Les risques associés aux secteurs émergents, comme ceux du cannabis, de l'intelligence artificielle, des cryptomonnaies et de la chaîne de blocs, comprennent également le risque d'insolvabilité des entités émettrices et l'incapacité subséquente pour ces entités de s'acquitter de leurs obligations d'indemnisation envers la Société. Par conséquent, si la Société subit une perte, sa capacité à récupérer les montants liés à des demandes d'indemnisation ne peut être prédite avec certitude.

B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché
2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières
3. Notation de crédit
4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées
5. Restrictions relatives au versement de dividendes
6. Restrictions relatives au rachat d'actions
7. La Société peut racheter les actions privilégiées
8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés
9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés
10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable
11. Conversion d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs
12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration
13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché

De temps à autre, le marché boursier connaît une importante volatilité des cours et des volumes pouvant avoir une incidence sur le cours des actions privilégiées pour des motifs indépendants de la performance de la Société. La valeur des actions privilégiées est également exposée aux fluctuations du marché en raison de facteurs qui touchent les activités de la Société comme l'évolution de la législation ou de la réglementation, la concurrence, les changements technologiques et l'activité sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La valeur des actions privilégiées dépendra également de la solvabilité générale de la Société.

À l'image d'autres actions privilégiées, la valeur de marché des actions privilégiées de la Société est surtout influencée par les fluctuations (réelles ou prévues) des taux d'intérêt en vigueur et de la notation de crédit qui leur est attribuée. Les variations réelles ou prévues des notations des actions privilégiées peuvent aussi avoir une incidence sur le coût auquel la Société peut négocier ou obtenir du financement et, par conséquent, toucher les liquidités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

Les rendements de titres similaires influenceront sur la valeur de marché des actions privilégiées. En supposant que tous les autres facteurs demeurent constants, la valeur de marché des actions privilégiées devrait baisser à mesure que les rendements de titres similaires augmentent et augmenter à mesure que les rendements de titres similaires baissent. Les écarts par rapport au rendement des obligations du gouvernement du Canada, au taux des bons du Trésor et à d'autres taux d'intérêt de référence comparables pour des titres similaires peuvent avoir une incidence comparable sur la valeur de marché des actions privilégiées.

La valeur de marché des actions privilégiées peut aussi dépendre du prix du marché des actions ordinaires. Il est impossible de prévoir les cours auxquels les actions ordinaires se négocieront. Les cours auxquels les actions ordinaires se négocient sont influencés par les résultats financiers de la Société et par des facteurs politiques, économiques, financiers et autres complexes et interreliés qui peuvent avoir une incidence sur les marchés des capitaux dans leur ensemble, les Bourses où sont négociées les actions ordinaires et le segment de marché auquel participe la Société.

2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières

Comme la Société est une société de portefeuille, sa capacité de payer des dividendes et d'autres frais d'exploitation et intérêts ainsi que de s'acquitter de ses obligations dépend dans une large mesure de la réception de fonds suffisants de ses principales filiales, des rendements générés par ses placements, de sa capacité de mobiliser des capitaux additionnels et de la valeur de ses activités et actifs sous-jacents. Par conséquent, la probabilité que les porteurs d'actions privilégiées recevront des dividendes dépend considérablement de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales et sociétés affiliées de la Société, des principales entités dans lesquelles la Société investit ainsi que de ses activités et actifs sous-jacents. Le paiement d'intérêts et de dividendes à la Société par certaines de ces principales filiales ou entités est aussi assujéti à des restrictions législatives et réglementaires, qui exigent le respect de normes en matière de solvabilité et de capital par ces entités.

3. Notation de crédit

Il n'y a aucune notation de crédit pour les actions privilégiées. Le 20 juillet 2022, la notation par DBRS Limited (« DBRS ») a été interrompue à la demande de la Société. La notation de crédit qui s'appliquait auparavant aux actions privilégiées était une évaluation effectuée par DBRS de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières. L'absence d'une telle notation de crédit signifie que les investisseurs ne peuvent tirer parti de l'opinion d'une agence de notation indépendante sur le risque relatif des actions privilégiées. De plus, l'absence d'une notation de crédit peut avoir une incidence négative sur le cours ou la valeur de marché des actions privilégiées ainsi que sur leur liquidité.

4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées

Les actions privilégiées ne sont pas assorties d'une date d'échéance ou de rachat fixe et elles ne sont pas rachetables au gré du porteur. La capacité d'un porteur de liquider ses actions privilégiées, le cas échéant, peut être limitée ou inexistante.

5. Restrictions relatives au versement de dividendes

Même si les actions privilégiées comportent des dividendes cumulatifs, la Société peut ne pas être en mesure de déclarer et de payer les dividendes prévus. La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités.

6. Restrictions relatives au rachat d'actions

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ou autrement acquérir certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

7. La Société peut racheter les actions privilégiées

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs au rendement des actions privilégiées. Si les taux en vigueur sont inférieurs au moment du rachat, un acheteur ne pourrait pas réinvestir le produit du rachat dans un titre comparable offrant un rendement effectif aussi élevé que celui des actions privilégiées faisant l'objet du rachat. Le droit de rachat de la Société peut avoir une incidence négative sur la capacité de l'acheteur à vendre les actions privilégiées à mesure que la date ou la période de rachat optionnelle approche.

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ses actions, quel que soit le nombre, si un motif valable la porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés

Toutes les actions privilégiées de la Société pouvant être en circulation au moment d'une faillite ou d'une liquidation de la Société sont de rang égal. En cas d'insolvabilité ou de liquidation de la Société, les actifs de celle-ci doivent servir au remboursement de la dette, y compris la dette subordonnée et intersociétés, avant que des paiements sur les actions privilégiées soient effectués.

9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés

Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série C sera ajusté le 30 juin 2027 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série A sera ajusté le 30 septembre 2026 et sera ajusté le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées à taux variable sera ajusté chaque trimestre. Dans chaque cas, il est peu probable que le nouveau taux de dividende soit le même que le taux applicable à la période précédente et il pourrait être inférieur.

10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable

L'ajustement du taux applicable à une action privilégiée à taux variable peut donner lieu à un rendement inférieur à celui d'une action privilégiée à taux fixe. Le taux applicable à une action privilégiée à taux variable fluctuera selon les variations du taux des bons du Trésor sur lequel il est fondé, lequel peut fluctuer à son tour et être influencé par un certain nombre de facteurs interreliés, dont des événements économiques, financiers et politiques qui échappent au contrôle de la Société.

11. Conversion d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs

Un placement dans les actions privilégiées à taux fixe ou les actions privilégiées à taux variable, selon le cas, peut devenir respectivement un placement dans les actions privilégiées à taux variable ou les actions privilégiées à taux fixe, sans le consentement du porteur, dans le cas d'une conversion automatique dans les circonstances décrites dans les prospectus simplifiés aux termes desquels les actions privilégiées ont été vendues. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux variable sera un taux variable ajusté chaque trimestre, en fonction du taux des bons du Trésor, lequel peut varier de temps à autre. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux variable en actions privilégiées à taux fixe, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux fixe sera, pour chaque période de cinq ans, un taux fixe établi en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada le trentième jour précédent le premier jour de cette période de cinq ans. De plus, il pourrait être interdit aux porteurs de convertir leurs actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, et inversement, dans certaines circonstances.

12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration

Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir de dividendes sur ces actions, à moins que le conseil d'administration de la Société en déclare. La déclaration de dividendes est à la discrétion du conseil d'administration, même si la Société dispose de fonds suffisants, déduction faite de ses passifs, pour en payer.

La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités. Les dettes de la Société comprennent celles contractées dans le cours normal de ses activités, les emprunts, y compris la dette intersociétés, et les montants, le cas échéant, qui sont dus par la Société aux termes de garanties à l'égard desquelles une demande de paiement a été formulée.

13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont généralement pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf dans des circonstances limitées. Les porteurs d'actions privilégiées n'auront pas le droit d'élire le conseil d'administration de la Société.

Facteurs de risque propres aux actions privilégiées en circulation de Groupe Canaccord Genuity Inc.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série A et de série B, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 16 juin 2011 de la Société.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série C et de série D, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 2 avril 2012 de la Société.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans close le 31 mars 2025 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/23	0,085 \$	2 septembre 2022	15 septembre 2022
T2/23	0,085 \$	2 décembre 2022	15 décembre 2022
T3/23	0,085 \$	24 février 2023	10 mars 2023
T4/23	0,085 \$	23 juin 2023	4 juillet 2023
T1/24	0,085 \$	1 ^{er} septembre 2023	15 septembre 2023
T2/24	0,085 \$	1 ^{er} décembre 2023	15 décembre 2023
T3/24	0,085 \$	1 ^{er} mars 2024	15 mars 2024
T4/24	0,085 \$	21 juin 2024	2 juillet 2024
T1/25	0,085 \$	30 août 2024	10 septembre 2024
T2/25	0,085 \$	29 novembre 2024	10 décembre 2024
T3/25	0,085 \$	28 février 2025	13 mars 2025
T4/25	0,085 \$	20 juin 2025	30 juin 2025

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions privilégiées pour la période de trois ans close le 31 mars 2025 :

Trimestre	Dividendes sur actions privilégiées de série A	Dividendes sur actions privilégiées de série C	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/23	0,25175 \$	0,42731 \$	16 septembre 2022	30 septembre 2022
T2/23	0,25175 \$	0,42731 \$	23 décembre 2022	3 janvier 2023
T3/23	0,25175 \$	0,42731 \$	17 mars 2023	31 mars 2023
T4/23	0,25175 \$	0,42731 \$	23 juin 2023	4 juillet 2023
T1/24	0,25175 \$	0,42731 \$	15 septembre 2023	2 octobre 2023
T2/24	0,25175 \$	0,42731 \$	22 décembre 2023	2 janvier 2024
T3/24	0,25175 \$	0,42731 \$	15 mars 2024	1 ^{er} avril 2024
T4/24	0,25175 \$	0,42731 \$	21 juin 2024	2 juillet 2024
T1/25	0,25175 \$	0,42731 \$	13 septembre 2024	30 septembre 2024
T2/25	0,25175 \$	0,42731 \$	20 décembre 2024	31 décembre 2024
T3/25	0,25175 \$	0,42731 \$	14 mars 2025	31 mars 2025
T4/25	0,25175 \$	0,42731 \$	20 juin 2025	30 juin 2025

Politique en matière de dividendes

Des dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes dépendront de la conjoncture économique générale, de

la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de la Société ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration jugera pertinents.

Parallèlement à sa politique en matière de dividendes ainsi que sous réserve et compte tenu des facteurs décrits précédemment, la Société prévoit également miser sur les programmes de rachat d'actions et en faire un élément important de sa stratégie globale pour procurer des rendements aux actionnaires.

Déclaration de dividende

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 30 juin 2025 aux actionnaires inscrits le 20 juin 2025.

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 20 juin 2025.

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2025 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 20 juin 2025.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et de deux catégories d'actions privilégiées, chacune étant d'un nombre illimité et pouvant être émise en série, dont 102 529 368 actions ordinaires, 4 540 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 d'actions privilégiées de série C étaient émises et en circulation en date du 31 mars 2025.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

i. Actions privilégiées de série A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang, série A, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Le 1^{er} septembre 2021, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, comme la Société l'a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2021. Depuis le 1^{er} octobre 2021 et pour une période prenant fin le 30 septembre 2026, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,028 %. Le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2021 et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 30 septembre 2021, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Aucune action n'avait été rachetée au 30 septembre 2021.

ii. Actions privilégiées de série C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série C, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Le 1^{er} juin 2022, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 4,993 % pour la période de cinq ans close le 30 juin 2022. À compter du 1^{er} juillet 2022 et pour une période prenant fin le 30 juin 2027, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 6,837 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 15 juin 2022, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donneront à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Aucune action n'avait été rachetée au 30 juin 2022.

Notations

Le 20 juillet 2022, la Société a volontairement interrompu la notation de ses actions privilégiées de série A et de série C par DBRS Morningstar.

iii. Débentures convertibles

Le 15 mars 2024, la Société a émis des débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles (les « débentures convertibles »), pour un produit brut de 110 millions \$, à deux investisseurs institutionnels par voie d'un placement privé sans courtier (le « placement privé »). Les débentures convertibles portent intérêt à un taux de 7,75 % par année payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2024. Les débentures convertibles portent intérêt à un taux de 7,75 % par année payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2024. Les débentures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 9,68 \$ par action ordinaire. Les débentures convertibles viendront à échéance le 15 mars 2029 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 15 mars 2027. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au porteur au moment de la conversion des débentures est limité dans la mesure où le porteur ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la suite de la conversion. En cas d'avis de rachat des débentures convertibles par la Société, le porteur peut choisir de convertir les débentures convertibles en actions ordinaires et au moment de la conversion, le montant maximal d'actions pouvant être émises peut être dépassé pourvu que le porteur obtienne toutes les approbations des organismes de réglementation pouvant être nécessaires. Si le porteur n'obtient pas l'approbation des organismes de réglementation au moment de la conversion, la Société versera au porteur un montant en trésorerie correspondant à l'excédent de la valeur de conversion des actions ordinaires qui auraient été alors émises sur le montant maximal d'actions pouvant être émises au moment de la conversion ainsi qu'il a été décrit précédemment. Les modalités des débentures convertibles incluent les dispositions antidilution standards prévoyant que le prix de conversion sera ajusté en cas de réorganisation des actions ordinaires par voie d'un fractionnement, d'un regroupement, d'une distribution ou d'une opération équivalente, ou si la Société émet des droits, des options ou des bons de souscription à ses actionnaires. Si la Société verse un dividende supérieur au dividende versé dans le cours normal des activités (0,34 \$ par action ordinaire par exercice), alors le prix de conversion sera ajusté en multipliant le prix de conversion en vigueur au moment du versement du dividende par une fraction correspondant i) au cours actuel des actions, moins le montant de l'excédent du dividende sur le dividende versé dans le cours normal des activités, divisé par ii) le cours du marché au moment du versement du dividende excédentaire. Les débentures convertibles sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable d'un montant maximal de 250 000 000 \$ de dette garantie pouvant être contractée par la Société de temps à autre. Les débentures convertibles ont égalité de rang entre elles ainsi qu'avec toute autre dette secondaire et non garantie présente et future de la Société, y compris, sans s'y limiter, les dettes fournisseurs, les garanties, les obligations locatives ou d'autres passifs similaires dans le cours normal des activités de la Société, à la condition toutefois qu'aussi longtemps que les débentures convertibles sont en circulation, des débentures non garanties additionnelles d'un montant maximal de 250 000 000 \$ puissent être en circulation.

Les débentures convertibles ont été émises aux termes d'un acte de fiducie daté du 15 mars 2024 (l'« acte de fiducie ») conclu entre la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare, à titre de fiduciaire, mais les débentures convertibles ne sont inscrites ni affichées à des fins de négociation sur aucune Bourse. La Société a utilisé une tranche d'environ 80 millions \$ du produit du placement privé pour fournir un prêt à la société en commandite, et le reliquat du produit du placement privé a été affecté aux fins de l'entreprise.

Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada, des États-Unis et d'autres territoires, l'actionnariat d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières est assujéti à certaines restrictions. Pour

permettre à la Société et à ses filiales de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions résumées ci-après. Ce résumé est fourni à titre informatif uniquement et ne saurait remplacer les statuts eux-mêmes.

La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire réel et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.

La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action ou d'inscrire un transfert d'actions et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :

- a) une personne détient à titre de propriétaire véritable ou contrôle, directement ou indirectement, une « participation importante » dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes;
- b) une personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert, ou qui souhaite exercer, personnellement ou par fondé de pouvoir, des droits de vote, refuse de signer et de délivrer, à l'égard de sa propriété réelle d'actions de la Société, une déclaration ou d'autres renseignements raisonnablement nécessaires pour aider les administrateurs à prendre leurs décisions en vertu des statuts; ou
- c) les administrateurs ont établi, sur la foi de la déclaration ou des renseignements fournis par une personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert, ou qui souhaite exercer des droits de vote, que ladite personne peut détenir ou contrôler, directement ou indirectement, une « participation importante » dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes.

À ces fins, une « participation importante » se rapporte à une participation définie par diverses autorités de réglementation en valeurs mobilières (y compris la Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX Inc., la Bourse de Montréal Inc. et l'Autorité des marchés financiers au Québec) qui n'exige aucun préavis ni aucune approbation. Ces participations correspondent notamment et tout au moins à la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société; iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de la Corporation Canaccord Genuity (filiale en propriété exclusive de la Société) ou à d'autres descriptions similaires.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Puisque la Société est la société mère de la Corporation Canaccord Genuity, qui est réglementée par l'OCRI, la Société doit, en vertu des règles des courtiers en valeurs membres de l'OCRI, obtenir l'autorisation d'un conseil de section de l'OCRI pour toute transaction qui permettrait à un investisseur, seul ou avec les personnes ayant des liens avec lui et les membres de son groupe, d'être propriétaire de 10 % ou plus de l'ensemble des titres avec droit de vote de la Société.

Puisque la Société est la société mère de Canaccord Genuity LLC, qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA »), Canaccord Genuity LLC (le « membre ») doit, en vertu des règles de la FINRA, obtenir l'autorisation de la FINRA pour a) toute acquisition directe ou indirecte, ou tout transfert direct ou indirect, de 25 % ou plus du total de l'actif du membre ou de tout actif, toute société ou toute activité qui génère des produits des activités ordinaires représentant 25 % ou plus du total des bénéfices du membre, mesuré sur une période consécutive de 36 mois, et pour b) tout changement dans l'actionnariat du membre faisant en sorte qu'une personne ou une entité détiendrait ou contrôlerait directement ou indirectement 25 % ou plus du capital social.

Étant donné que la Société est la société mère de Canaccord Genuity Limited et Canaccord Genuity Wealth Limited et d'autres filiales qui sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») au Royaume-Uni, la loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôlants proposés de ces filiales l'obligation d'obtenir l'approbation de la FCA avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited et aux autres filiales régies par la FCA, un « contrôlant » est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions ou droits de vote de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans la Société.

Des obligations et des infractions similaires existent en vertu des lois de l'Australie, des Bahamas, de la Barbade, de Hong Kong et des dépendances de la Couronne de Jersey, de Guernesey et de l'île de Man relativement aux filiales de la Société qui sont réglementées par les autorités en valeurs mobilières et en instruments à terme dans ces territoires.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, sous le symbole « CF ».

Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.A ». Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.C ».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto. Les prix et le volume se fondent sur les montants présentés provenant de TSX InfoSuite.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2025	8,82 \$	8,10 \$	3 677 096
Février 2025	9,70 \$	8,04 \$	4 591 099
Janvier 2025	10,23 \$	8,86 \$	3 783 994
Décembre 2024	11,50 \$	9,86 \$	2 711 422
Novembre 2024	10,94 \$	9,63 \$	3 370 786
Octobre 2024	10,21 \$	8,75 \$	2 607 753
Septembre 2024	9,08 \$	7,92 \$	3 510 858
Août 2024	9,50 \$	7,56 \$	3 027 301
Juillet 2024	9,63 \$	8,38 \$	2 896 979
Juin 2024	9,50 \$	7,76 \$	3 145 768
Mai 2024	9,35 \$	8,37 \$	1 150 680
Avril 2024	8,99 \$	8,20 \$	1 591 302

Le tableau qui suit présente la fourchette du cours des actions et le volume de négociation des actions privilégiées de série A et de série C à la Bourse de Toronto pour les périodes indiquées. Les prix et le volume se fondent sur les montants présentés provenant de TSX InfoSuite.

Mois	Série A			Série C		
	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2025	18,29 \$	17,95 \$	25 250	22,86 \$	22,44 \$	22 987
Février 2025	18,03 \$	17,29 \$	24 800	22,80 \$	22,10 \$	22 827
Janvier 2025	17,98 \$	17,00 \$	22 201	22,30 \$	21,13 \$	44 570
Décembre 2024	17,65 \$	16,83 \$	17 421	22,59 \$	21,40 \$	23 900
Novembre 2024	16,91 \$	15,80 \$	42 986	22,18 \$	20,75 \$	19 975
Octobre 2024	16,04 \$	15,75 \$	22 100	21,87 \$	20,90 \$	20 958
Septembre 2024	16,31 \$	15,75 \$	9 040	21,66 \$	20,90 \$	22 881
Août 2024	16,00 \$	15,50 \$	33 228	21,64 \$	20,10 \$	41 317
Juillet 2024	15,75 \$	14,02 \$	37 499	20,93 \$	19,17 \$	38 288
Juin 2024	15,39 \$	14,50 \$	69 235	20,06 \$	19,50 \$	32 890
Mai 2024	14,55 \$	13,80 \$	43 038	20,00 \$	18,85 \$	12 801
Avril 2024	14,00 \$	13,70 \$	23 801	19,20 \$	18,83 \$	16 700

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, aucune action ordinaire n'avait été bloquée au 31 mars 2025 ou ne faisait l'objet de restrictions contractuelles interdisant une cession avant une certaine date.

Administrateurs et membres de la direction

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur actuel de la Société, le nom, la municipalité de résidence, le poste, la période de service et la principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses

fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 8 août 2025) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
MICHAEL AUERBACH ^{1, 2} New York, New York, États-Unis Administrateur	Fondateur et membre dirigeant de Subversive Capital LLC; associé et responsable de la veille stratégique, DGA Group	2022
DANIEL J. DAVIAU Toronto, Ontario Président et chef de la direction	Président et chef de la direction de la Société	2015
SHANNON EUSEY ¹ Newport Beach, Californie États-Unis	Cheffe de la direction, Beacon Pointe Advisors LLC	2024
TERRENCE A. LYONS ¹ Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur	Administrateur de sociétés et conseiller	2023
ELIZABETH CYNTHIA (CINDY) TRIPP ¹ Toronto, Ontario, Canada	Administratrice de sociétés, ancienne membre du conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	2024

1) Membre du comité d'audit, du comité des risques et du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

2) M. Auerbach était administrateur de CybAero AB, société aérospatiale suédoise qui mettait au point et fabriquait des hélicoptères télépilotés, au moment où, en juin 2018, elle a déclaré faillite.

Sont présentés ci-après le nom, la municipalité de résidence, le poste et la principale fonction au cours des cinq dernières années pour chaque membre de la haute direction de la Société au 31 mars 2025, outre Daniel Daviau.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années
JEFFREY BARLOW Boston, Massachusetts Chef de la direction, Canaccord Genuity LLC	Chef de la direction, Canaccord Genuity LLC (de 2015 à 2023); auparavant chef du financement de sociétés de Canaccord Genuity LLC
DAVID ESFANDI Londres, Angleterre Chef de la direction, Canaccord Genuity Wealth Limited (Royaume-Uni)	Chef de la direction, Canaccord Genuity Wealth Limited; auparavant directeur général d'Ashcourt Rowan Asset Management (gestionnaire d'actifs)
MARCUS FREEMAN Toorak, Victoria, Australie Directeur général et chef de la direction, Canaccord Genuity (Australia) Limited	Directeur général et chef de la direction, Canaccord Genuity (Australia) Limited (anciennement Canaccord BGF Limited et BGF Holdings Ltd.)
FERA JARAJ Toronto, Ontario Cheffe de la technologie	Cheffe de la technologie, auparavant cheffe de l'information, Technologie, BMO Marchés des capitaux
NADINE AHN Toronto, Ontario Vice-présidente à la direction et cheffe des finances	Vice-présidente à la direction et cheffe des finances (depuis février 2025) et cheffe des finances, Groupe Canaccord Genuity Inc. (depuis le 30 mai 2025); auparavant cheffe des finances adjointe, Groupe Canaccord Genuity Inc. (d'octobre 2024 à février 2025); auparavant cheffe des finances, Banque Royale du Canada (RBC); vice-présidente principale et cheffe des finances, RBC Marchés des Capitaux; et cheffe, Relations avec les investisseurs, RBC
DON MACFAYDEN Toronto, Ontario Vice-président à la direction et chef des finances Canaccord Genuity LLC	Vice-président à la direction et chef des finances, Canaccord Genuity LLC; auparavant vice-président à la direction et chef des finances, Groupe Canaccord Genuity Inc. et Corporation Canaccord Genuity (de 2017 à février 2025); auparavant vice-président principal, Finances, Groupe Canaccord Genuity Inc.
D'ARCY DOHERTY Toronto, Ontario Chef des affaires juridiques et secrétaire	Chef des affaires juridiques, vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire, Corporation Canaccord Genuity; secrétaire, Groupe Canaccord Genuity Inc.
JASON MELBOURNE North York, Ontario Chef des activités sur les marchés des capitaux au Canada	Directeur général et chef mondial, Actions canadiennes et Distribution (de 2020 à 2023); directeur général et chef mondial, Vente et négociation d'actions institutionnelles canadiennes (de 2017 à 2020); directeur général et chef mondial, Vente d'actions institutionnelles canadiennes (de 2016 à 2017)
JENNIFER PARDI Boston, Massachusetts Cheffe mondiale, Marchés des capitaux	Directrice générale et cheffe mondiale, Marchés des capitaux (depuis octobre 2020); auparavant cheffe, Marchés des capitaux aux États-Unis
ADRIAN PELOSI Toronto, Ontario Chef de la gestion des risques et trésorier	Chef de la gestion des risques (depuis 2017) et trésorier; auparavant vice-président principal, Risques, Groupe Canaccord Genuity Inc. et Corporation Canaccord Genuity (depuis 2016); vice-président principal, Risques et audit interne, Groupe Canaccord Genuity Inc. et Corporation

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années
STUART RAFTUS Toronto, Ontario Chef de la direction, Corporation Canaccord Genuity	Canaccord Genuity (de 2014 à 2016); auparavant vice-président, Gestion des risques d'entreprise Chef de la direction, Corporation Canaccord Genuity (depuis 2023); vice-président à la direction et chef de l'administration (depuis 2015); auparavant président, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity (depuis 2014); auparavant président et chef de l'exploitation de Beacon Securities Limited (courtier en valeurs mobilières)
NICK RUSSELL Londres, Angleterre Chef de la direction Canaccord Genuity Limited (Royaume-Uni)	Chef de la direction, Canaccord Genuity Limited (depuis 2019); auparavant chef des finances de Canaccord Genuity Limited; auparavant vice-président principal, Finances, Groupe Canaccord Genuity Inc.
ANDY VILES Boston, Massachusetts Vice-président à la direction et chef du contentieux	Vice-président exécutif et chef du contentieux, Groupe Canaccord Genuity Inc. (depuis 2020); chef de la conformité de la division nord-américaine des marchés des capitaux (depuis 2017); chef des affaires juridiques – États-Unis (depuis 2003)

Au 31 mars 2025, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société susmentionnés, collectivement, détenaient, à titre de propriétaires réels, ou contrôlaient, directement ou indirectement, un total de 10 171 210 actions ordinaires, soit 9,92 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de la Société peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels la Société, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel la Société exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il existe certains risques qu'en raison d'un tel placement un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de la Société. En outre, certains administrateurs de la Société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Poursuites

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2025, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a constitué des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de celles-ci par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2025, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision advenant que des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non soient considérées comme probables et que de telles pertes puissent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certains litiges et certaines réclamations invoquées ou non en ce qui a trait à certaines filiales de Groupe Canaccord Genuity Inc. (« GCGI »), à GCGI directement, ou à GCGI ainsi que certaines de ses filiales.

La Société est assujettie à certaines règles, réglementations, et autres exigences réglementaires propres aux activités de courtage et, de ce fait, elle exerce ses activités dans un cadre réglementaire régi par des agences et des organismes gouvernementaux. En tant qu'entité réglementée et dans le cours normal des activités, la Société fait l'objet d'examen périodiques par ces agences et organismes. La Société a mis en place des politiques et des procédures conçues dans le but d'assurer le respect de ces règles, réglementations et exigences. Dans l'éventualité où une autorité réglementaire déterminerait que la Société n'a pas suivi ou respecté certaines procédures ou exigences réglementaires, ou que les dossiers et rapports de la Société présentent des lacunes ou tout autre cas de défaillance financière ou de non-conformité, la Société pourrait être d'accord avec l'imposition d'une amende, pénalité, ou sanction ou se voir imposer celles-ci par une autorité réglementaire. Si de telles circonstances se produisent, la Société établira une provision pour toute affaire pour laquelle il est probable qu'un paiement pouvant raisonnablement être estimé soit exigé.

En lien avec cette surveillance réglementaire, la Société est partie à une affaire d'application de la loi et à d'éventuelles affaires d'application de la loi découlant d'examen des activités de tenue de marché de gros et des activités de négociation de la Société aux États-Unis, y compris son programme de conformité à la *Bank Secrecy Act* et de lutte contre le blanchiment d'argent. Bien que la Société ignore pour le moment si le règlement de l'affaire d'application de la loi ou des éventuelles affaires d'application de la loi sous-jacentes aura lieu dans le cours normal des activités et quelle sera l'incidence de ce règlement éventuel, il est probable que la Société se voie imposer une pénalité importante et doive engager des frais supplémentaires liés à ses activités. En lien avec le règlement de ces affaires, la Société pourrait également se voir imposer des sanctions non pécuniaires et être assujettie à d'autres modalités susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités. En raison des incertitudes y afférentes, la Société ignore si le règlement final de ces affaires aura une incidence défavorable importante sur sa situation

financière, ses flux de trésorerie ou ses résultats d'exploitation. Une estimation du règlement des affaires a été comptabilisée au cours d'une période précédente en fonction du jugement de la direction et des informations dont disposait la Société au moment de la comptabilisation de cette estimation. Dans le cadre de l'évaluation périodique par la Société du caractère approprié de ses provisions, l'estimation précédente a été révisée et la provision a été augmentée en fonction des échanges qu'a eus la Société avec certains organismes de réglementation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025. L'augmentation a été incluse dans les charges de l'exercice considéré et l'estimation à jour connexe est comprise dans le total des provisions pour litiges au 31 mars 2025. Afin d'estimer le montant comptabilisé, la direction s'est reportée à des affaires précédentes d'application de la loi réglées par d'autres sociétés, tout en reconnaissant que les faits et les circonstances de ces affaires étaient sensiblement différents de ceux de la Société. En date des états financiers consolidés et en fonction des interactions qu'elle a eues avec les organismes de réglementation jusqu'à présent, la Société a déterminé qu'il est probable qu'elle soit tenue d'effectuer un paiement supérieur au montant de la provision qui a été comptabilisé au 31 mars 2025. L'estimation de la Société a nécessité une grande part de jugement, était fondée sur l'état et la nature des examens au moment de cette estimation et tenait compte du fait que les examens étaient en cours. Cependant, compte tenu du fait qu'on ignore toujours la mesure dans laquelle les mesures correctives mises en place par la Société seront prises en compte, qu'il est possible que des faits ou éléments nouveaux surviennent et que les autres affaires d'application de la loi réglées par d'autres sociétés ont donné lieu à des paiements très divers, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer de manière raisonnable ou fiable le montant excédentaire par rapport à la provision actuelle ni de produire une fourchette d'estimations à cet égard.

Intérêt des membres de la direction et autres dans des transactions importantes

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit aux présentes, après qu'elle s'est dûment informée, aucun administrateur, membre de la haute administration ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, membres de la haute direction ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une transaction ou une transaction envisagée qui a influé ou dont on peut raisonnablement croire qu'elle influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et de Toronto.

Contrats importants

Ainsi qu'il est décrit plus en détail aux présentes, la Société a conclu un acte de fiducie, et ce document peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités, la Société n'a conclu, avant la clôture de son dernier exercice, aucun contrat toujours en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les auditeurs de la Société sont Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont préparé le rapport de l'auditeur indépendant figurant à la page 74 du rapport annuel de l'exercice 2025.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 est le suivant :

	2025	2024
Honoraires d'audit ¹	6 408 800 \$	6 284 560 \$
Honoraires liés à l'audit ²	133 429	128 462
Honoraires pour des services de fiscalité ³	1 061 384	1 149 924

1) Comprennent les audits légaux et réglementaires des filiales de tous les territoires où de tels audits sont exigés.

2) Comprennent les travaux de comptabilité et de contrôle préalable à l'égard de questions diverses.

3) Préparation et examen des déclarations portant sur l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation. Comprennent aussi les travaux de consultation sur diverses questions liées à l'impôt des sociétés, y compris les honoraires de fiscalité relatifs aux acquisitions.

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

Le comité d'audit aide le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de la Société en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications

financières. Le comité d'audit est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Michael Auerbach, Shannon Eusey et Cindy Tripp. Chacun possède des compétences financières et chacun est indépendant de la direction au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le comité d'audit a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société, les rapports de gestion intermédiaires et annuels, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les méthodes comptables de la Société et de discuter de leur justesse avec la direction et les auditeurs externes de la Société;
- d'examiner les plans des auditeurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de la Société et des tests à leur égard;
- de superviser les auditeurs externes de la Société, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

Terrence (Terry) Lyons, IAS.A, 75 ans, est un administrateur de sociétés, et occupe actuellement les fonctions de président du comité d'audit et du comité des risques de la Société. Il est administrateur indépendant et président du comité d'audit de Martinrea International Inc. Il est aussi administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées, dont Badlands Resources Ltd. et Waterotor Technologies Inc. (président du conseil d'administration). M. Lyons est associé directeur retraité de Brookfield Asset Management, ainsi qu'ancien président du conseil d'administration de Three Valley Copper Corp., de Polaris Materials Corp. (récemment acquise par Vulcan Materials), de Northgate Minerals Corp. (maintenant « Alamos Gold »), d'Eacom Timber Corp. (acquise par Interfor) et de Westmin Mining. Il est également vice-président de Battle Mountain Gold (acquise par Newmont Gold). Auparavant, il a siégé au conseil d'administration de Groupe Canaccord Genuity Inc. pendant 18 ans, de 2004 à 2022, en tant qu'administrateur principal et président du comité d'audit. M. Lyons est ingénieur civil (Université de la Colombie-Britannique) et détient un MBA de l'Université Western Ontario. Il est membre émérite du conseil consultatif de la Richard Ivey School et participe à des activités sportives et caritatives. En outre, il est l'ancien gouverneur de la Fondation olympique canadienne, l'ancien président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique, l'ancien gouverneur et membre du comité de direction du B.C. Business Council, l'ancien coprésident du B.C. Business Hall of Fame, l'ancien administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés (en Colombie-Britannique) et l'ancien administrateur de BC Pavilion Corp. (« Pavco »). En 2007, il a reçu la médaille INCO de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses services exceptionnels au sein du secteur minier.

En plus de siéger au conseil d'administration de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Lyons est administrateur des sociétés ouvertes suivantes : Martinrea International Inc. et Badlands Resources Ltd.

Michael Auerbach, 49 ans, est le fondateur et le membre dirigeant de Subversive Capital LLC, une société active dans l'investissement de capital-risque et les marchés publics ainsi qu'à titre de promoteur de FNB. M. Auerbach possède une vaste expérience qu'il met à profit dans les fonctions qu'il exerce. Il est président du conseil d'administration de Lamplighter Group Ltd., une société de services de veille d'entreprise établie au Royaume-Uni. Il agissait auparavant à titre d'associé et de responsable de la veille stratégique au sein de DGA Group et avait précédemment été pendant de nombreuses années un dirigeant d'Albright Stonebridge Group, le cabinet de services-conseils d'envergure mondiale fondé par Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis. M. Auerbach a occupé la fonction d'administrateur principal chez Atai Life Sciences N.V., une société biopharmaceutique au stade clinique cotée au Nasdaq, de juin 2021 à janvier 2025, et a siégé au conseil d'administration de Tilray Brands Inc., la première société du secteur du cannabis cotée au Nasdaq, de février 2018 à mai 2021. En plus de son engagement au sein de diverses sociétés, M. Auerbach joue un rôle actif dans de nombreux projets philanthropiques. Il siège actuellement au conseil du Centre pour la paix et la justice internationale Theodore C. Sorensen, du KiDS Board de l'hôpital pour enfants Hassenfeld de l'Université de New York, de Finding a Cure for Epilepsy and Seizures (FACES) et de la Sophie Gerson Healthy Youth Foundation. M. Auerbach est titulaire d'une maîtrise en relations internationales de l'École des affaires publiques et internationales de l'Université Columbia (obtenue en 2005) et d'un baccalauréat en théorie critique de la New School for Social Research (obtenu en 1997).

À l'heure actuelle, M. Auerbach n'est administrateur d'aucune autre société ouverte.

Shannon Eusey, 55 ans, est une haute dirigeante des secteurs de la gestion de patrimoine et des services financiers, une administratrice de sociétés et une leader communautaire chevronnée. M^{me} Eusey est cheffe de la direction de Beacon Pointe Advisors LLC, une des plus importantes sociétés de services consultatifs en placements inscrites des États-Unis dont la clientèle se compose de particuliers, de fondations et de régimes de retraite. Avant de cofonder Beacon Pointe en 2002, M^{me} Eusey a été directrice générale principale et gestionnaire de portefeuille chez Roxbury Capital Management, LLC, où elle a veillé pendant plusieurs années sur les investissements responsables, la répartition des actifs et les stratégies d'actions du groupe de services aux particuliers de Roxboro. M^{me} Eusey siège actuellement au conseil d'administration de Banc of California, une société inscrite à la Bourse de New York, et elle est membre du comité consultatif en matière de capital de risque de Viewpoint, du comité consultatif de Bento Engine, Inc., ainsi que du comité consultatif en matière d'investissement du Hoag Hospital. Elle a auparavant été membre des comités consultatifs de Charles Schwab, de TD Ameritrade et de CNBC Financial, vice-présidente du conseil d'administration de National Network to End Domestic Violence, fiduciaire de Friends of the Girl Scouts Council of Orange County et administratrice du Athletic Fund de l'Université de Californie à Irvine. M^{me} Eusey est titulaire d'un MBA de la Anderson School of Business de l'Université de Californie à Los Angeles, ainsi que d'un diplôme de premier cycle de l'Université de Californie à Irvine.

En plus de siéger au conseil d'administration de Groupe Canaccord Genuity Inc., M^{me} Eusey est administratrice de la société ouverte Banc of California.

Elizabeth Cynthia (Cindy) Tripp, 61 ans, cumule plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers au Canada et aux États-Unis, et elle fait partie des associés fondateurs de GMP Valeurs mobilières S.E.C. (auparavant Griffiths McBurney and Partners). De 1995 à 2016, en tant que directrice générale et cocheffe de la négociation chez GMP Valeurs mobilières S.E.C., M^{me} Tripp a supervisé les transactions institutionnelles, la négociation de détail, les prêts de titres, les opérations de change et la gestion des risques. De 2022 à 2024, M^{me} Tripp a été membre du conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, dont elle a présidé le comité de mise en candidature et de gouvernance. Elle a été membre du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers, lequel a présenté son rapport final au ministre des Finances en janvier 2021. M^{me} Tripp est administratrice de Covenant House (à Toronto) et du Soul Pepper Theatre. M^{me} Tripp a déjà été administratrice d'Avante Logixx (TSXV : XX), présidente du conseil des gouverneurs de la Bishop Strachan School, administratrice du Georgian Bay Land Trust et administratrice de la Toronto Financial Services Alliance.

À l'heure actuelle, M^{me} Tripp n'est administratrice d'aucune autre société ouverte.

Comité des risques

Le comité des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des pratiques de gestion des risques de la Société. Ces responsabilités de surveillance comprennent ce qui suit : examiner, à l'échelle de l'entreprise, les risques importants auxquels la Société est exposée et évaluer si les tendances et les nouveaux risques ont été identifiés, mesurés, atténués, surveillés et signalés, approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés à la prise de décisions et les autres automatismes régulateurs pour la gestion des risques et s'assurer que des politiques adéquates sont en place pour gérer les risques auxquels la Société est exposée, y compris le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié à la réglementation, le risque juridique, le risque de cybersécurité ainsi que le risque de réputation.

Les membres du comité des risques sont nommés annuellement par le conseil d'administration. En supposant que tous les candidats au poste d'administrateur soient réélus ou élus dans le cadre de l'assemblée, les membres du comité des risques devraient être Terry Lyons (président), Michael Auerbach, Shannon Eusey et Cindy Tripp. Tous les membres du comité des risques sont indépendants de la direction au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après. Pour des renseignements sur Terry Lyons (président) Michael Auerbach, Shannon Eusey et Cindy Tripp, se reporter au profil présenté à la rubrique « Comité d'audit ».

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des membres de la direction. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. À l'heure actuelle, le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Auerbach (président), Shannon Eusey, Terrence Lyons et Cindy Tripp, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil d'administration et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil d'administration;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les membres de la haute direction et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de la Société;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après. Pour des renseignements sur Michael Auerbach (président), Shannon Eusey, Terrence Lyons et Cindy Tripp, se reporter au profil présenté à la rubrique « Comité d'audit ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction visés et la dette des administrateurs et des membres de la haute direction, les principaux porteurs de titres de la Société et les titres pouvant être émis en vertu des plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres, se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complet.

Annexe A – CHARTE ET MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

(Tels qu'ils ont été approuvés par le comité d'audit le 27 janvier 2005 et modifiés le 22 mai 2012, le 6 novembre 2012, le 4 février 2015, le 2 juin 2022 et le 9 septembre 2024.)

1. MANDAT

Le comité d'audit (« comité ») du conseil d'administration de la Société (« conseil d'administration ») a pour mandat premier d'aider le conseil d'administration à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société;
- c) l'établissement de lignes directrices pour l'identification, l'examen et l'approbation des transactions avec des parties liées et la vérification de l'observation de ces lignes directrices; et
- d) la surveillance de l'indépendance et du rendement des auditeurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des auditeurs externes directement au conseil d'administration.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité doit être composé d'au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité doit être indépendant. Un membre du comité est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité¹.

2.3 Chaque membre du comité doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur².

2.4 Le conseil d'administration nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil d'administration nommera aussi un président du comité (« président du comité ») pour un mandat de un an. Le président du comité peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourvoira tout poste vacant au sein du comité par la nomination de l'un des membres du conseil d'administration.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité se réunira au moins quatre fois par année. Le président du comité peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité aura quorum si une majorité des membres sont présents.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation auprès de la direction et des auditeurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers, doivent être transmis aux membres du comité de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les auditeurs de la Société seront informés du nom des membres du comité et recevront un avis de convocation aux réunions du comité auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité consignait les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil d'administration, au chef de la direction, au chef des finances et aux auditeurs externes.

1) Règlement 52-110 (Comités d'audit), paragraphe 1.4.

2) Règlement 52-110 (Comités d'audit), paragraphe 1.5.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'appuyer le conseil d'administration, le comité :

Auditeurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil d'administration, en vue de l'approbation des actionnaires, les auditeurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant l'audit annuel effectué par les auditeurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux auditeurs externes et en recommandera le paiement au conseil d'administration;
- d) obtiendra des auditeurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil d'administration de remplacer les auditeurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les auditeurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil d'administration;
- g) préapprouvera les services autres que d'audit à être fournis à la Société par les auditeurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers et information financière

- h) examinera les états financiers annuels audités de la Société, en discutera avec la direction et les auditeurs externes et recommandera leur approbation au conseil d'administration;
- i) examinera les états financiers trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil d'administration;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil d'administration;
- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les résultats, les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les auditeurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des auditeurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les auditeurs externes ont été mises en œuvre;

Systèmes de contrôle interne

- o) examinera avec les auditeurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou aux conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- q) examinera avec les auditeurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers;
- r) discutera avec la direction et les auditeurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;

Divers

- s) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil d'administration.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou à une question liée à l'audit.

5.2 Le comité veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à l'audit permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes de manière anonyme et confidentielle.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité fera rapport au conseil d'administration :

- a) sur l'indépendance des auditeurs externes;
- b) sur le rendement des auditeurs externes et les recommandations du comité;
- c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des auditeurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information de la Société;
- e) sur l'examen des états financiers annuels et intermédiaires par le comité;
- f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité;
- g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société;
- h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessiter d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les auditeurs externes feront rapport directement au comité.